

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

63<sup>e</sup> ANNÉE

1957



PARIS  
1958

## TABLE DES MATIÈRES

---

M. Jean CHANSON. — Autour de la rue d'Authon (Dourdan) . . . . .	3
M. le Chanoine L. GUIBOURGÉ. — Le Collège d'Etampes, son histoire . . . . .	11
M. le Chanoine A. RACARY. — Restauration de l'église Saint- Spire de Corbeil-Essonnes. . . . .	21
M. Robert de COURCEL. — Autour du Hurepoix. . . . .	23
M <sup>me</sup> P. CAVAILLER. — Le Musée Saint-Jean (Corbeil-Essonnes)..	43
VARIÉTÉS. — Jours et ses hôtes. . . . .	45
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	46
NÉCROLOGIE . . . . .	48
Compte-rendu de l'Assemblée générale de la Société au château de Courances, 20 Octobre 1957. . . . .	50

---

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

63<sup>e</sup> ANNÉE



PARIS  
1958

## Autour de la rue d'Authon

---

Le visiteur, qui vient à Dourdan, est particulièrement attiré par l'église, dont la fine silhouette se détache dans le ciel et s'élève dans l'axe de toutes les voies d'accès.

Face au château, reconstruit par Philippe Auguste, la Place du Marché aux Herbes fait suite à la Place du Parvis.

Dissimulée par les piliers ouest des Halles, la rue d'Authon s'ouvre à « l'ombre de la Cathédrale ».

Ses pavés inégaux et sa pente accentuée en rendent le parcours délicat (3).

La haute façade, aux murs lépreux, de l'ancienne maison de Pierre Védye (1) à l'est, l'ombre projetée par l'abside de l'église Saint-Germain au nord, la grande porte cochère de la maison de la Communauté (2) qui en ferme l'extrémité sud, baignent cette rue d'une atmosphère de clair-obscur, en tous points semblable à celle qui régnait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

La rue d'Authon devait être, à l'origine, un petit chemin créé par les pas de l'homme, serpentant à travers les bois et les prés pour aboutir au Sanctuaire.

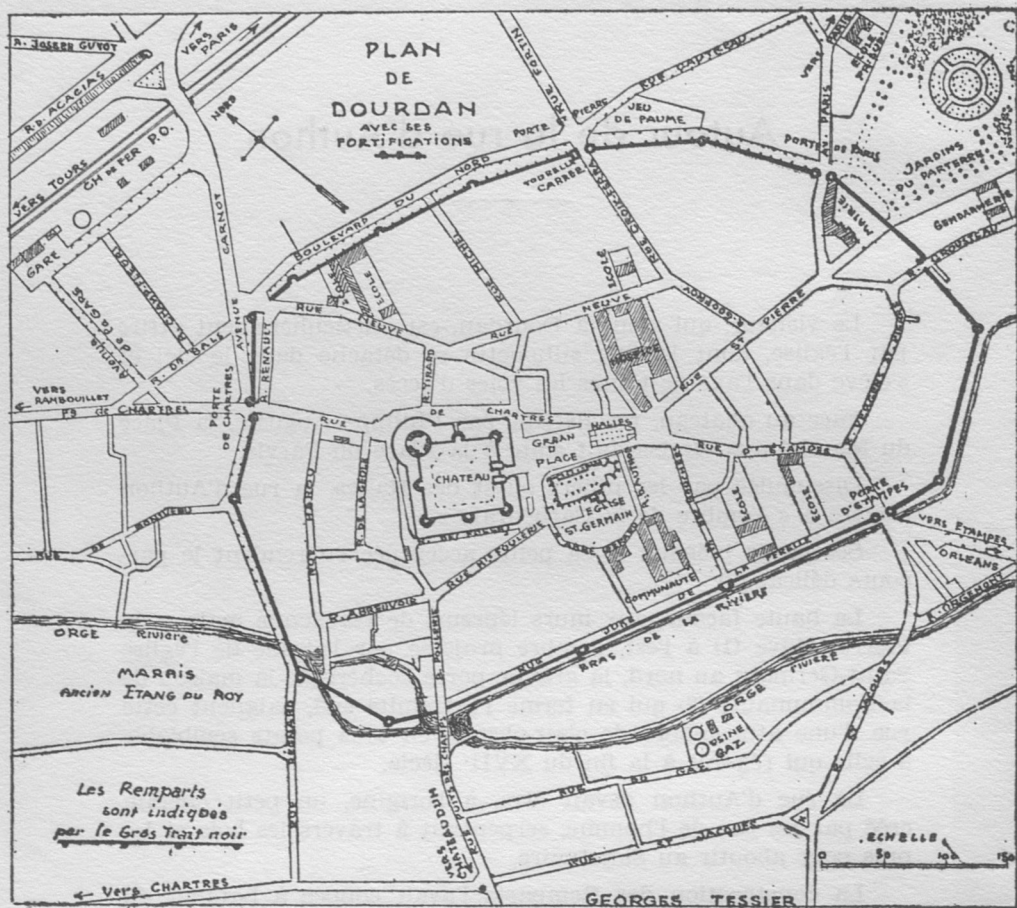
La construction des Remparts l'avait coupée à hauteur du Mort-Rû. La partie incluse dans la ville était ainsi devenue la rue d'Authon qui menait des Remparts, où elle n'avait pas d'issue, aux Halles sises sur la place du Marché aux Herbes.

---

(1) Propriété du regretté archiviste des A.H.A.Y. le docteur Poncetton.

(2) Propriété des sœurs de Saint-Paul de Chartres qui ont succédé aux filles de l'Instruction Chrétienne.

(3) La rue d'Authon aurait porté le nom de rue du « Faux Pas » (3 Roys — Trois Pots — ou 3 Morts), art. F. Paccou, bulletin A.H.A.Y., 1949, p. 48 bis.



La rue d'Authon croisait en son milieu la ruelle de la Poterie « Laquelle a communication et issue dans les rues de la Foullerie et de Saint-Laurent anciennement dit de la Porte d'Etampes de cette dicte ville » (4).

Cette ruelle de la Poterie avait la particularité de traverser la propriété du noble Pierre Védye, séparant la maison d'habitation et les dépendances au nord, des jardins au sud.

(4) Acte Claude Michau, notaire Royal en la ville de Dourdan du 16 juin 1699.

La rue d'Authon passait au milieu des bâtiments et jardins de la Communauté des filles de l'Instruction Chrétienne, que la Supérieure Claude Bourion, Veuve de François Servin, avait acquise de Paul de la Barre, seigneur de Grosliou (5), pour y installer sa Communauté.

Pierre Védye était « **conseiller du Roy, Président Lieutenant général des tailles des baillage et comté de Dourdan** » (6).

Claude Bourion était la veuve de François Servin « **vivant officier (chirurgien) de son A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et Supérieure des filles de l'Instruction Chrétienne** » (7).

Donc tous deux personnages importants, Pierre Védye par ses charges, la Mère Servin en raison des hautes relations qu'elle avait su conserver, tant à la Cour que dans la suite de S.A.S. le duc d'Orléans. Leurs deux personnalités n'allaient pas tarder de s'affronter.

Pierre Védye voulait supprimer la Ruelle de la Poterie.

« **Après de nombreuses démarches, il obtint du baillage de Dourdan, le 2 mai 1695, le droit de faire construire un souterrain qui réunissait désormais le jardin à sa maison.**

« **La ruelle de la Poterie, qui faisait suite à celle de l'Autruche, entravait encore ses projets d'agrandissement, c'était du reste un passage inutile, où chacun venait jeter des immondices, il décida de l'englober dans sa nouvelle propriété. Il s'adressa au Conseil du Duc d'Orléans 8 mai 1699 qui en référa aux habitants de Dourdan** » (8).

L'enquête fut menée, mais la R.M. Claude Servin en son nom et celui des religieuses de sa Communauté : « **Capitulairement réunies en la salle de ladite communauté au son de cloche en la manière ordinaire et accoutumée ont résolu et trouvé à propos de former opposition à la dite requête par tout ou besoin sera** » (9).

L'opposition motivée ne permettait pas à Pierre Védye de lutter de front ; fin diplomate, il négocia et obtint satisfaction

---

(5) Acte Isaac Rousseau, notaire Royal de la ville de Dourdan du 20 juillet 1693.

(6) Acte Michau, 26 juillet 1701.

(7) Différents actes.

(8) Les dictionnaires départementaux de Seine-et-Oise. Dictionnaires biographiques et album. Bulletin AHAY, années 1945-1946, p. 30.

(9) Acte Claude Michau, 6 juin 1699.

le 25 octobre 1699 (10), c'est-à-dire moins de cinq mois après l'opposition. La R.M. Servin et les sœurs de la Communauté de l'Instruction Chrétienne « **ont déclaré qu'elles n'empeschent à tout égard que la dicte rue soit baillée et délaissée audit Sieur Védye pour demeurer joint à sa maison** ».

Les raisons, demanderez-vous, à un renversement aussi « spontané ». Oh ! bien simple, un accord occulte dont nous avons découvert la régularisation ultérieure.

En effet, le 25 octobre 1706 (11) est réalisé l'accord (occulte) conclu en échange de la mainlevée d'opposition et consistant à la donation par Pierre Védye à la Communauté d'un jardin au bout de la maison de la Communauté.

Nous verrons par la suite les raisons qui ont amené une signature si reculée.

C'est donc en toute régularité que Pierre Védye clôtura les deux extrémités de la ruelle de la Poterie et de ce fait regroupa les deux tronçons de sa propriété.

Il lui fallut deux ans pour faire enregistrer l'annexion qu'il avait faite.

Forte de l'expérience acquise, la Mère Servin voulut appliquer au profit de sa communauté le précédent créé par Pierre Védye.

Nous rappelons que la rue d'Authon se terminait aux Remparts de la Ville. Elle les atteignait en pente assez raide et l'écoulement des eaux se faisait dans de mauvaises conditions.

Pour remédier à cet inconvénient, la R.M. Servin déposa, le 15 octobre 1701 (12), une requête afin d'obtenir l'autorisation de percer un trou dans les Remparts « pour permettre l'écoulement des eaux ».

L'enquête est ordonnée et a lieu le 15 décembre 1701 (13). Quel est l'enquêteur ?...

Pierre Védye lui-même !

Facilite-t-il l'opération ? Y est-il contraire ? Des objections sont-elles élevées ?... Il y eut certainement quelques difficultés,

---

(10) Acte Michau.

(11) Acte Michau.

(12) Archives départementales, liasse 36, série D.

(13) Archives départementales, liasse 36, série D.

car ce n'est que le 14 juin 1703 (14) que les officiers de l'Hôtel de Ville et les habitants de Dourdan émirent un avis favorable.

L'autorisation est enfin obtenue et les formalités de validation et d'enregistrement réalisées.

Quelques années se passent, deux ans à peine, et le 11 mai 1705 (15), la R.M. Servin, tenace dans ses désirs, soucieuse du confort de ses religieuses, adresse une « Supplique » (16) afin que la Communauté soit autorisée à ouvrir une porte dans les Remparts et à inclure une partie de la rue d'Authon coupant en deux leur propriété, « **la dite ruelle est inutile à la Ville et est au contraire très utile et nécessaire à ladite communauté** ».

Quel changement dans le ton. Cette « Supplique » est peu en rapport avec le ton habituel de la requérante. N'avait-elle pas pu obtenir les accords désirés ? Craignait-elle quelque opposition ?..

Le 18 mai 1705, une ordonnance est rendue par le Conseil de S.A.R. le duc d'Orléans « **donnant communication de la « supplique » aux officiers de baillage pour donner leur avis** ».

Les officiers de la Ville et 23 habitants de Dourdan sont réunis dans la maison de Ville le 14 juin 1705 (17) « **4 heures après midi à l'issue des Vêpres par Guyot maire perpétuel de la Ville et communauté** ».

Deux oppositions sont maintenues, l'une par Léonard Le Boistel propriétaire de l'hostellerie La Fleur de Lys, et un Sieur Yvon.

Les officiers du baillage donnent, eux, leur consentement le 23 juin 1705 (18).

Les sieurs Le Boistel et Yvon persistant dans leur opposition, la R.M. Servin fait alors jouer ses relations pour arriver à ses fins.

S'adressant au Marquis d'Effiat (19), elle obtient de lui une autorisation que nous reproduisons en fac-similé.

---

(14) Archives départementales, liasse 36, série D.

(15) Archives départementales, liasse 36, série D.

(16) Archives départementales, liasse 37, série D.

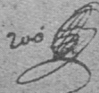
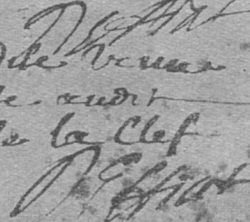
(17) Archives départementales, liasse 37, série D.

(18) Archives départementales, liasse 37, série D.

(19) Chevalier des ordres du Roy, premier écuyer et premier veneur de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, bailli, capitaine et gouverneur de la ville et château de Dourdan.

Nous Marquis deffait Chevalier  
des ordres du Roy premier Secyer et  
premier Veneur de S. A. R. M<sup>o</sup>lleignee  
Le duc d'Orleans, et Bailly Capitaine  
et gouverneur de la ville et chateau  
de Bourdan, permettons a la dame  
veuve Servin Superieure d'une Communauté  
de filles etalies a Bourdan d'ouvrir  
le mur de la ville vis a vis son Jardin  
pour en faire un passage pour la  
Comodité de sa maison, aus qui aucun  
habitant puisse l'inquieter a ce sujet  
de ce faire lui donnons p<sup>o</sup>uvoir en  
foy de quy nous avons signé ces presentes  
fait a Bourdan ce 21 Juillet 1705

permettons en outre a ledite Veuve  
Servin de mettre une porte a dire  
passage et d'en avoir seule la Clef

206  

Cette pièce (20) est curieuse aussi bien en sa forme qu'en sa teneur. On sent très bien qu'elle fut donnée à l'emporte-pièce. Le texte initial ne suffisait pas ou ne donnait pas tout apaisement à la demanderesse, un dernier paragraphe a été ajouté.

C'est là toute la Mère Servin qui, voyant se dresser les opposants, soucieuse de réaliser ses projets, n'hésite pas à quémander une autorisation d'une valeur très relative, l'obtient, mais craint que cette autorisation ne profite à d'autres qu'à sa Communauté, demande et obtient d'en faire son profit personnel.

A-t-elle demandé d'inclure dans cette autorisation la mainmise sur le tronçon de la rue d'Authon qu'elle convoite. Un refus lui fut-il apposé ou n'osa-t-elle pas ? Nous n'en savons rien, nous n'en avons trouvé aucune trace.

Alors recherchant une transaction, elle dut reprendre les pourparlers avec Léonard Le Boistel et le convaincre.

Au pied du procès-verbal d'enquête du 14 juin 1705 est inscrit « **Nous soussignés donnons mainlevée à l'opposition formée et signifiée à notre requête par l'exploit ci-dessus et convenons qu'elle demeure nulle** ».

**Fait le 26 mai 1706**

**signé Le Boistel (21).**

Ayant partie gagnée de ce côté, Dieu seul sait à quelles conditions, Elle dut s'attaquer au Sieur Yvon...

Il dut se montrer irréductible, qu'importe...

Le Conseil de S.A.R. le duc d'Orléans passe outre et en quels termes :

« **Quand au second du dit sieur Yvon son opposition a été soutenue par la dicte communauté d'avoir été notté sans aucun fondement, surquoy les officiers de l'Hôtel de Ville et les habitants sont d'avis que sans s'arrêter à l'opposition du sieur Yvon la dicte rue soit attribuée à la dicte communauté** ».

C'en est fait, il ne reste plus qu'à remplir les formalités administratives, la Mère Servin est certaine qu'elles seront conformes.

Sans plus attendre, elle enclôt dans sa propriété la partie de la rue d'Authon qui intéresse sa Communauté.

Rien ne s'oppose plus alors à la régularisation de l'accord qui, semble-t-il, a été conclu, comme nous l'indiquons plus haut, avec le sieur Védye.

---

(20) Archives départementales, liasse 36, série D.

(21) Archives départementales, liasse 36, série D.

Et le 25 octobre 1706 (22), sept ans jour pour jour après leur acquiescement à l'emprise de la ruelle de la Poterie par le sieur Pierre Védye, ce dernier réalise la donation au profit de la Communauté des filles de l'Instruction Chrétienne, d'un jardin faisant suite à leur Maison. Juste prix de leur compréhension.

Elles prirent la charge « **d'une messe annuelle et d'un salut à 5 heures les dimanches et fêtes** ».

Paris valait bien une messe pour le bon roi Henri.

La donation d'un jardin valait bien un salut pour les filles de l'Instruction Chrétienne.

Le calme était revenu dans la rue d'Authon.

Ne tirons pas de conclusions sur des moyens employés. Ils durent cependant faire quelques bruits et il n'est pas impossible que l'écho s'en soit répété jusqu'à la période révolutionnaire.

Nous n'en voulons pour preuve que le nom qui fut donné à cette époque à la rue d'Authon qui devint la rue de la « **Loy** » (23).

J. CHANSON.

---

(22) Acte Michau.

(23) Acte M<sup>r</sup> Lequeux, notaire à Dourdan, du 4 floréal an II.

---

# Le Collège d'Etampes

## Son histoire

---

Au XII<sup>e</sup> siècle, le pape Luce III donna aux chanoines de la collégiale Sainte-Croix à Etampes le droit de désigner un maître pour la direction des écoles. Les chanoines de Notre-Dame revendiquèrent également ce privilège. Nous voyons ainsi les premières traces d'un enseignement public à Etampes. Ces deux chapitres de chanoines peuvent donc être considérés comme les premiers qui s'occupèrent de l'enseignement de la jeunesse dans notre ville. Ce sont eux qui choisissent les maîtres. Ainsi, en 1557, le doyen du chapitre de Notre-Dame établit Jean Thomas maître de grammaire. Les maîtres font ordinairement la classe chez eux. Les élèves versent une rétribution scolaire. Quelques-uns d'entre eux, les élèves pauvres, peuvent obtenir des bourses octroyées par les chanoines. Cette situation dura jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes alors à l'époque de François I<sup>er</sup>, à qui on a donné le titre de « Père des Lettres ». Notre historien, dom Fleureau, nous dit qu'à ce moment, en 1514 : « Les habitants d'Etampes se résolurent d'avoir un lieu et des maîtres gagés pour y faire instruire gratuitement leur jeunesse ; ils eurent recours au roy et obtinrent de sa majesté le pouvoir d'employer une partie des deniers, qu'il leur avait octroyés pour les fortifications de leur ville, à acheter ou à faire bâtir une maison commode pour y tenir les écoles ; estimant que leur ville serait mieux défendue par des citoyens instruits aux bonnes lettres, avec la connaissance desquelles on acquiert aussi la prudence, que par des murailles et autres fortifications ; ils obtinrent encore depuis, des rois ses successeurs, de semblables bienfaits... ».

Le roi donna son autorisation. La ville s'occupa de trouver une maison. Déjà, elle en possédait une à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue du Pont Quesneaux, aujourd'hui rue Magne. Cette maison avait été donnée à cet effet par un habitant

d'Etampes, mais elle était en mauvais état. Dès l'année 1560, il fallut faire des réparations urgentes. La ville dépensa 600 livres, mais ce n'était pas suffisant. Elle demanda des secours au roi, alors François II. Le 20 avril 1560, celui-ci accorda la même somme, 600 livres, sous condition d'une expertise de la part des maçons et charpentiers. L'expertise n'eut lieu que le 14 juillet de l'année suivante, en présence du bailli d'Etampes, Nicolas Petau.

Les experts constatèrent que le bâtiment était en très mauvais état et qu'il fallait le reconstruire à neuf. La dépense était grande et les ressources octroyées insuffisantes. La ville fit un nouvel appel au roi. C'était alors Charles IX, frère de François II, qui régnait. Par une charte datée de Saint-Germain le 1<sup>er</sup> novembre 1561, il accorda 1 200 livres à toucher en deux fois. La maison fut réparée, et les élèves affluèrent. Bientôt, elle devint trop petite. En 1564, le maire et les échevins employèrent le reste de leurs revenus pour en acheter une autre qui était contiguë. Charles IX donna de nouveau des secours, et le tout fut arrangé en Collège.

Les Etampois reconnaissants envers le roi Charles IX avaient fait mettre au bas de la tourelle, que l'on voit encore à l'angle de la rue Magne et de la rue Saint-Antoine, une plaque de marbre avec une inscription latine. Cette inscription rappelait la bienfaisance du roi. La voici :

« Caroli noni regis galliarum christianissimi  
In stampenses scolas beneficentia.  
Munere structa tuo, quod habent, hæc tecta, camenæ  
Justitia ut regnes et pietate rogant ».

Nous traduisons largement cette inscription en quelques vers pour les lecteurs qui ne connaissent pas le latin :

« Charles, roi de France,  
C'est là ta bienfaisance,  
Ta générosité  
Qui voulut abriter  
Les Muses en ces lieux  
Sous ton règne glorieux ».

En 1566, grâce aux libéralités royales de Charles IX en particulier, le Collège était prêt à recevoir des élèves, mais l'argent manquait pour payer des maîtres. C'est alors que le maire et les échevins demandèrent au roi de leur accorder une prébende du chapitre de Notre-Dame, prébende qui était devenue vacante par la mort de son titulaire le chanoine L. Guibourg. On appelle

prébende un revenu attribué à un chanoine et dans la circonstance elle valait 300 livres par an. Le roi consentit à la donation de ce revenu au Collège. Mais le frère de L. Guibourg, son héritier, réclama et poursuivit le maire devant la justice et par arrêt du Parlement la donation fut annulée.

Le maire ne se découragea pas et se tourna d'un autre côté. Il pensa aux revenus de la maladrerie Saint-Lazare, maladrerie située sur la route de Paris, à l'entrée de la ville, au hameau de Saint-Michel, et qui n'abritait plus que quelques lépreux. Il se fit donc donner, le 15 septembre 1576, par le roi Henri III, la somme de 300 livres prise sur les comptes de cette maladrerie, à la condition que cette somme serait employée à la nourriture et à l'entretien d'un précepteur, de deux régents et de deux enfants pauvres.

Le maire reçut en outre quelques dons particuliers. Le Collège pouvait donc fonctionner normalement. En conséquence, par un acte du 29 novembre 1576, le premier principal du Collège fut nommé. Il s'appelait Nicolas Charrier. Dans cet acte, il était dit qu'on lui confiait les élèves d'Etampes et des environs « à la charge de les instruire et faire instruire en bonnes mœurs et vie suivant l'institution de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en la cognoissance des lettres et A.B.C., lire, escrire, jeter comptes tant au jet qu'à la plume, en la grammaire, premiers rudimens, langue latine et lettres humaines, etc... »

Pendant un demi-siècle, le Collège semble avoir bien fonctionné. Il y avait environ 120 élèves et 3 à 4 régents. En 1626, à la mort du principal, Jehan Albert, l'acte de nomination pour son remplaçant Claude Vualfard donne des renseignements intéressants, surtout au point de vue religieux. Dans cet acte, il est dit « que ledict Vualfard aura intendance sur la maison afin que les maîtres instruisent bien et duement leurs enfants sur la religion et en bonnes vies et mœurs et sans scandales. Comme aussi, ledict Vualfard conduira ou fera conduire, en toute modestie et honnesteté, ses escoliers aux processions générales et au service divin de la paroisse Sainct Bazille, afin qu'ils ne fassent pas scandales, et sera fait défense à toutes personnes de tenir escoles publiques pour instruire enfans en langue latine, sans le congé et consentement du ledict Vualfard principal... »

Mais le principal Vualfard ne répondit pas à la confiance de la ville. Dès son installation, des plaintes sont portées contre lui. On l'accusait d'être incapable pour instruire, violent et brutal avec les élèves; la maison restait fermée la plupart du temps.

Et pendant ce temps, les Etampois réclamaient un nouveau principal.

En octobre 1628, on signifia au principal sa révocation.

Celui-ci refusa de l'accepter. On lui envoya alors le 9 septembre 1628, par le sergent royal Retté, la sommation de quitter les lieux. Le 15 septembre, l'affaire fut appelée devant le bailli d'Etampes, qui donna raison à la ville. Vuaflard ne se tint pas pour battu. Il en appela au Parlement de Paris. Le procès ne se termina qu'en 1629, gagné par la ville.

Devant ces résultats, la Ville nomma un certain Soudais de St-Amand. Mais celui-ci ne garda pas longtemps la charge, étant presque toujours absent. De fait, le Collège périclitait. Il n'y avait plus que 12 élèves et pas un seul régent. Alors les parents des élèves insistèrent auprès du bailli qui donna l'ordre à la Ville de pourvoir le plus vite possible à la vacance.

Sur ces entrefaites, Jacques Petau, alors lieutenant général du baillage, petit-fils de Nicolas Petau, dont nous avons déjà parlé comme bienfaiteur du Collège, légua par testament 8 000 livres pour le Collège. Grâce à ce don important, le maire et les échevins pensèrent à donner la direction du Collège aux Religieux Barnabites, qui avaient à cette époque un Collège très florissant à Montargis, près d'Etampes.

Avant de parler de l'installation des Barnabites au Collège d'Etampes, il convient de dire qui étaient ces religieux qu'on appelait ainsi. Cette Congrégation a été fondée en Italie, à Milan, vers 1530, par Antoine-Marie Zaccharia et deux autres confrères, sous le nom de Clercs réguliers de la Congrégation de St-Paul. En 1538, ils s'établirent au cloître de Saint-Barnabé à Milan, d'où leur nom populaire de Barnabites. Leur but était la prédication et l'éducation de la jeunesse. En 1608, Henri IV les fit venir en France. Ils se répandirent bientôt dans notre pays, où ils avaient au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle quatorze maisons. Le Collège d'Etampes fut une de ces maisons.

Voyons maintenant comment ils s'installèrent à Etampes. Le 5 septembre 1629, une réunion eut lieu à l'Hôtel de Ville entre les Barnabites de Montargis et la municipalité d'Etampes qui les avait convoqués. Il fut convenu qu'on donnât aux religieux la maison de la rue Saint-Antoine qui servait de Collège. Il était dit dans cet accord : « que les R. Pères s'obligent de faire résidence actuelle dans ledit Collège et prendre le soing de l'instruction de la jeunesse ès-lettres, piété, et bonnes mœurs. Et à cet effet contenir dans ledit Collège deux régents pour régenter et

faire leçon en iceluy tant de grammaire grecque que latine et autres sciences humaines. Et, d'autant que dans ledit Collège il n'y a aucune chapelle, lesdits maire et échevins consentent que lesdits Pères puissent entrer en possession de la maison et chapelle Saint-Antoine, situées vis-à-vis du Collège pour y faire les fonctions ecclésiastiques ».

Ces conventions furent signées le même jour devant notaire par les intéressés, ratifiées le 9 septembre par l'archevêque de Sens. Le duc de Vendôme et d'Etampes donna son consentement le 30 avril 1633. Et le roi confirma le tout en novembre 1634.

Les habitants d'Etampes, heureux de cet événement, apportèrent des dons au Collège. Le don le plus généreux fut celui de Madame Jolly, sœur du Barnabite dom Fleureau, qui, en deux fois, donna 950 livres pour aider à la construction d'une chapelle au Collège.

Nous avons vu précédemment que Jacques Petau, dans un testament, avait légué au Collège 8 000 livres « pour y bastir un logis au lieu désigné et dans la salle d'yceluy une chapelle ». Mais les Barnabites, installés provisoirement à l'hôpital Saint-Antoine, firent remarquer qu'il n'était pas convenable d'installer une chapelle dans une salle et qu'il n'y avait rien de prévu pour les dépenses de cette chapelle et pour le traitement du chapelain, de sorte qu'ils continuèrent à résider à l'hôpital Saint-Antoine. Cela n'empêcha pas le Collège de fonctionner à la satisfaction des parents.

A partir de 1644, les Supérieurs étaient nommés pour trois ans. Le plus célèbre d'entre eux est Dom Basile Fleureau, bien connu par son fameux ouvrage « Les Antiquités de la Ville et du Duché d'Etampes », ouvrage fort rare à l'heure actuelle. Il fut supérieur pendant deux triennats, c'est-à-dire pendant six ans. Il était né en 1612 à Etampes, où son père était procureur. Il mourut en 1674 sous le principalat de Dom Faget, et fut enterré dans la chapelle Saint-Antoine. Son livre ne fut édité qu'après sa mort, en 1683, grâce aux subsides fournis par sa sœur, Mme Jolly, bienfaitrice du Collège.

Un autre Barnabite est à citer. C'est le Père Gavinet. Il fut procureur, c'est-à-dire économe, pendant 37 ans, de 1686 à 1723, année de sa mort, et supérieur pendant 12 ans.

C'est pendant son administration que mourut le frère Jean-André Foucquemberg, barnabite, âgé de 99 ans. Il se souvenait très bien de la mort d'Henri IV. Le journal de l'époque : « Le

*Mercuré galant* », en 1702, rapporte « qu'il travaillait encore au jardin et à tout ce qui regardait son état. Il cousait même sans lunettes à la simple lumière d'une chandelle. Toute sa vie, il eut une santé toujours bonne. Il mourut à la suite d'une chute. Il reçut tous les sacrements, et il rendit l'âme sans peine, sans douleur et sans aucune convulsion ».

En 1732, un siècle environ après l'arrivée des Barnabites, des plaintes commencent à s'élever contre eux. Jusque-là, ils avaient administré le Collège au grand contentement des habitants. Les plaintes portent sur l'incapacité des professeurs ou régents. Les religieux Barnabites à cette époque n'étaient plus que quatre, et ils avaient recours à des régents laïcs. D'après l'enquête, un des régents était « un suisse qui avait du mal à s'expliquer en français et qui fournit à des élèves, déjà trop dissipés, des occasions de rire par des phrases et des mots barbares qui n'ont jamais sonné à leurs oreilles ».

Les plaintes étaient-elles fondées ? Toujours est-il que ce professeur, nommé Barthélémy Pezant, s'intitulait en 1720 : « maître écrivain occupant le Collège », et de 1734 à 1743 : « maître de pension au Collège des Barnabites », ce qui prouve qu'il y était resté, malgré les rapports fâcheux faits sur son compte. Il mourut en 1746, et fut enterré au cimetière Saint-Basile, âgé de 55 ans.

Nous avons donc vu que les religieux Barnabites prirent la direction du Collège d'Etampes en 1629. Pendant plus d'un siècle, ce Collège fut prospère. Mais, vers 1732, le nombre des Barnabites diminua, et des élèves aussi. De plus, un professeur d'origine suisse fut l'occasion de plaintes de la part de la Ville. Pour se défendre, les Barnabites firent rédiger un mémoire, accusant le maire d'alors, Lercy de Gomberville, d'agir pour des vues particulières avec le dessein de renverser l'établissement des religieux.

Dans ce mémoire, il est dit notamment : « La ville d'Etampes n'est pas en état de fournir beaucoup de pensionnaires. Les habitants commodes et aisés préféreront toujours l'éducation de Paris à celle qu'on donne dans leur ville ; ceux qui ne sont pas riches se contentent que leurs enfants aillent comme externes au Collège. Cette pension ne peut être utile qu'aux habitants de la campagne par les facilités qu'ils trouvent avec le maître de pensions qui se paye en denrées ».

Les plaintes pour le moment cessèrent. Les Barnabites, craignant sans doute d'être dépossédés, veillèrent à remplir leurs fonctions avec exactitude.

En 1762, nouvelle plainte de la Ville à cause du mauvais état des bâtiments du Collège, du manque de régents et d'élèves, et surtout de l'obstination de certains maîtres de pension établis en ville, enseignant la langue latine, sans envoyer leurs élèves au Collège.

Les Barnabites se défendent. Ils énumèrent leurs revenus, montrent que ceux-ci sont insuffisants pour l'entretien des bâtiments et protestent qu'ils ont toujours rempli leurs obligations. Que si le Collège n'est pas aussi fréquenté qu'il pourrait l'être, c'est la faute de certains maîtres de pension qui ne veulent pas y envoyer leurs écoliers.

Le 27 août 1770, le Parlement intervient. Les Barnabites sont confirmés dans la possession du Collège et défense est faite aux maîtres de pension de la Ville d'enseigner le latin.

Le 8 janvier 1779 meurt le R. Père Guyot supérieur. Les Barnabites se réduisent à trois membres. Ils cessent alors leurs fonctions au Collège, mais demeurent toujours dans leur maison, anciennement l'hôpital Saint-Antoine.

Le 1<sup>er</sup> février de la même année, la Municipalité, d'accord avec les Barnabites, confie l'administration du Collège à M. Bonnet, maître de pension, qui devient principal.

Arrive la Révolution. Le Collège, considéré comme bien national, est confisqué. M. Bonnet doit s'en aller. Dans les archives de la Ville, on trouve cette note élogieuse à son sujet :

« M. Bonnet, qui a été le dernier principal et n'a quitté qu'au moment de la Révolution, avait porté le Collège au plus haut degré de splendeur qu'il put atteindre ; on en acquiert la conviction par le compte qu'il a rendu de ses travaux à l'administration du District le 4 octobre 1790. Dans une période de 10 années, il a eu, entre autres, vingt-huit élèves qu'il a signalés pour leur application au travail et qui, au sortir du Collège, ont obtenu à l'Université de Paris et dans les autres Collèges de la Capitale des prix et des accessits, et qui dans la suite ont obtenu des places honorables ou se sont distingués dans leur profession ou négoce ».

Cette même année 1790, les derniers Barnabites, dans une lettre adressée aux officiers municipaux, leur font remise du Collège :

« Messieurs. L'assurance où nous sommes, vu les circonstances actuelles réunies à notre âge, de ne pouvoir plus opérer aucun bien dans le Collège confié à notre sage vigilance, et ce

motif, messieurs, après en avoir conféré entre nous, nous déterminé à vous prier de nous permettre de vous en remettre avec les biens la totale administration. Espérant que vous voudrez bien nous accorder la permission de nous retirer avec les effets de nos chambres, que nous accordent les décrets de l'Assemblée Nationale, soit chez nos parents ou nos amis, assurant avec vérité n'avoir rien détourné en titres et papiers et meubles qui appartiennent à cette maison. Nous sommes avec respect vos très humbles et obéissants serviteurs. Les Supérieur et religieux des ci-devants Barnabites d'Etampes. Signé : Delage supérieur, Camusat, Peschard ».

Les Pères Delage et Peschard quittèrent Etampes après avoir prêté le serment exigé à cette époque. Le Père Camusat y resta jusqu'à sa mort, le 9 novembre 1796. Il ne prêta pas le serment et n'échappa à une arrestation que grâce à son état de santé. Nous sommes en 1790, en pleine Révolution. Le Collège d'Etampes est fermé.

Nous devons rendre hommage aux R. Pères Barnabites qui, depuis 1629, l'ont maintenu jusqu'à la Révolution, malgré les difficultés suscitées par la tourmente révolutionnaire qui se préparait.

Que devinrent les bâtiments du Collège ? Les bâtiments ainsi que la maison Saint-Antoine où logeaient les religieux Barnabites ont été déclarés biens nationaux. Les premiers sont vendus, mais la maison Saint-Antoine est revendiquée par la Ville d'Etampes, alors que l'Etat en réclame aussi la possession. En attendant une décision, la maison sert de réunions publiques qui se font dans la chapelle, elle sert également de caserne pour les gendarmes, de magasin militaire; le district y installe ses bureaux. Il n'y a toujours pas de décision. La Ville décide d'en faire le siège de la Mairie. Elle vient s'y installer et abandonna l'Hôtel de Ville aux gendarmes.

Entre temps, la Révolution a pris fin. Napoléon est devenu empereur des Français. Le maire d'Etampes, alors le général Romanet, pense à ouvrir de nouveau le Collège dans la maison des Barnabites. Nouvelles démarches auprès des autorités. Enfin, le 6 août 1806, le sous-préfet écrit au maire :

« Je vous transmets copie d'un décret impérial du 2 juillet dernier, qui autorise la ville d'Etampes à établir une école secondaire communale dans la maison des ci-devant Barnabites, qui lui est concédée à cet effet :

« Au Palais de St-Cloud, le 2 juillet 1806. Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« La Ville d'Etampes, département de Seine-et-Oise, est autorisée à établir une école secondaire communale dans la maison des ci-devant Barnabites de cette ville, qui leur est concédée à cet effet, à la charge par ladite commune de remplir les conditions prescrites par les arrêtés concernant l'établissement d'écoles secondaires ». signé : Napoléon.

Il était donc possible maintenant de rouvrir le Collège. Mais il fallait libérer les locaux. La Municipalité retourne à l'Hôtel de Ville. Les gendarmes s'installent dans l'ancien Séjour Royal. Il ne restait plus qu'à aménager les lieux, à organiser le personnel, à régler le plan d'études, à fixer les détails du budget et ce qui concernait les futurs élèves.

Le 12 septembre 1807, M. Romanet fait un rapport où il expose que les bâtiments sont prêts, les traitements fixés, les professeurs choisis, les classes organisées et l'uniforme même des élèves prévu. Cet uniforme comprendra « un habit en drap vert doublé de même, collet et parment ponceau, boutons blancs en métal portant au milieu les mots : « école secondaire » et autour en légende : « Etampes », une redingote idem, deux gilets et deux culottes, un chapeau rond jusqu'à 14 ans, chapeau français après cet âge ».

Une invitation pour la cérémonie de l'inauguration est envoyée aux Etampois pour le 5 novembre 1807. Les archives municipales nous ont conservé le compte-rendu de cette inauguration. En voici quelques passages :

« L'inauguration avec la pompe et la solennité que l'utilité de l'établissement exigeait. M. le Sous-Préfet présidait la cérémonie ; les membres du Tribunal, MM. le Maire et les adjoints. à la tête des élèves, tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, et un grand nombre de citoyens se sont rendus à l'Eglise Notre-Dame.

« Une décharge d'artillerie a précédé le « Veni Creator », M. le Curé a prononcé un discours de circonstance. La messe a été terminée par un « Te Deum » solennel suivi aussi d'une décharge d'artillerie. Le cortège s'est ensuite rendu dans la maison de l'école secondaire, où l'inauguration civile a été faite par M. le Sous-Préfet, qui a prononcé un discours qui a laissé dans l'âme des auditeurs cette douce émotion qu'inspiraient le motif de ce discours et les grâces dont il est orné.

« Le même jour, il y a eu un banquet chez M. le Maire. Celui-ci a porté les santés suivantes : la première à l'Empereur, protecteur des lettres, la deuxième à M. le Préfet et M. le Sous-Préfet, au Conseil municipal, la troisième à MM. les Directeur et Professeurs de l'école secondaire d'Etampes.

« A la chute du jour, la façade du Collège a été illuminée. Au-dessus de la porte, sur un transparent, on lisait : « Vive Napoléon le Grand, restaurateur et protecteur des sciences ».

Et depuis, le Collège continue sous le nom de « Collège Geoffroy-St-Hilaire ».

Pourquoi l'appelle-t-on ainsi ? Geoffroy-St-Hilaire était un savant naturaliste. Né à Etampes le 19 juin 1784, il fut élève au Collège, et termina ses études à Paris. Son père le destinait à l'état ecclésiastique. A 12 ans, il était clerc tonsuré. A 19 ans, sans être prêtre, il obtenait le titre de chanoine de la Collégiale Sainte-Croix d'Etampes. A 21 ans, il ouvrit au Muséum de Paris le premier cours de zoologie, fit partie de la commission scientifique attachée à l'expédition d'Egypte, fut membre de l'Académie des Sciences. Sa célébrité est d'avoir fondé l'anatomie philosophique.

A la fin de sa vie, il devint aveugle, et il mourut à Etampes le 19 juin 1844. Il fut enterré au Père-Lachaise. Une rue de Paris porte son nom dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Etampes décida de lui élever une statue et de donner son nom au Collège. Le Collège d'Etampes peut en être fier et nous lui souhaitons de nous donner beaucoup de savants comme le grand Geoffroy-St-Hilaire.

L. GUIBOURGE.

## Restauration de l'Église Saint-Spire de Corbeil-Essonnes

---

En 1954, l'administration des Beaux-Arts entreprit sur le côté sud de l'église Saint-Spire la réfection extérieure des murs de la Haute Nef et des chapelles latérales.

Ces murs de pierre étaient recouverts d'un enduit de plâtre fort épais. Avec le temps, des plaques de cet enduit se détachaient, ce qui rendait les murs lépreux.

Or, lorsque les ouvriers s'attaquèrent aux murs des chapelles latérales, ils découvrirent deux détails importants en architecture : un arc-boutant et un portail.

L'arc-boutant apparut dans les murs de la chapelle qui se trouve près de la petite porte sud. Était-il isolé ? Des travaux subséquents en firent découvrir dans tous les murs de séparations des chapelles, y compris dans celui du transept. Quelle explication donner à leur existence ? Il semble que la plus plausible soit celle-ci :

A l'origine, ces arcs-boutants servaient évidemment de soutien aux murs des bas-côtés mais, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, pour que chacun des chanoines de la Collégiale ait sa chapelle, on les construisit entre les arcs-boutants qui, de ce fait, se trouvèrent noyés dans les murs nouveaux.

Une autre découverte plus curieuse encore : le portail.

Les ouvriers, en enlevant le plâtre des murs, constatèrent que l'épaisseur de ce revêtement était bien plus considérable à la troisième chapelle. Ils creusèrent pour arriver au mur mais, ô surprise, ils mirent à jour un chapiteau puis une colonnette. Du chapiteau partait un arc de pierre. Délicatement, les ouvriers dégagèrent cet arc qui aboutissait à un autre chapiteau reposant sur une autre colonnette. Ils se trouvaient devant un ancien portail ouvrant sur un porche qui avait été, lui aussi, transformé en chapelle.

Au cours de nos recherches dans une monographie de l'Eglise Saint-Spire de M. Pinard, membre de la Société française pour la conservation des Monuments Historiques (1857), nous avons appris que les portes latérales actuelles de l'Eglise avaient été percées en 1813 et que les anciens porches du nord et du sud avaient été murés et transformés en chapelles. L'auteur considère que « ce changement est exempt de critique ». Au point de vue paroissial, cela est exact car l'Eglise, devenue trop petite, se trouvait ainsi agrandie par les deux chapelles, mais au point de vue artistique nous ne pensons pas de même.

Les Beaux-Arts n'arrêtèrent pas là leurs travaux. Ils entreprirent la remise en état du transept sud où trois voûtes étaient sillonnées de crevasses dangereusement profondes. Avec précaution, elles furent remises à neuf.

Mais une nouvelle surprise attendait l'architecte : le pilier central du transept se compose de deux colonnes jumelées appuyées sur un pilier se terminant à gauche et à droite par une arcade. Or, ce pilier qui se trouvait en fort mauvais état aurait été à une époque indéterminée recouvert de carreau de plâtre. Les Beaux-Arts les firent enlever et les remplacèrent par de la pierre soigneusement taillée.

Le visiteur peut maintenant admirer le magnifique ensemble d'une restauration aussi nécessaire que parfaite, due à l'obligeance des Beaux-Arts et de la Municipalité de Corbeil. Que chacun en soit très cordialement remercié.

A. RACARY,  
Archiprêtre de Corbeil.

## Autour du Hurepoix

---

En 1894, quelques érudits et archéologues de Corbeil et de ses environs se réunissaient, désireux de former une société consacrée à l'étude de la région située au sud de Paris, région, disaient-ils, qui confine aux limites de l'Ile-de-France, du Gâtinais, du Hurepoix, de la Beauce et de la Brie et ils donnaient comme champ d'études à la société nouvellement constituée **Corbeil, Etampes et le Hurepoix**.

La personnalité de Corbeil et d'Etampes, toutes deux anciennes villes royales, est connue de tous : **Etampes**, avec ses quatre églises : Notre-Dame-du-Fort, Saint-Basile, Saint-Gilles, Saint-Martin, sa vieille tour de Guinette dominant tout le pays, ses vieilles demeures, sa situation privilégiée sur la Juine, la Louette et la Chalouette d'une part, sur la route de Paris en Espagne de l'autre, centre de meunerie très ancien ; — **Corbeil**, vieil et important lieu de passage sur la Seine, qui, de toutes ses églises, n'a conservé que son ancienne Collégiale de Saint-Spire et sa charmante chapelle de Saint-Jean, devenue un musée, — **Corbeil** qui, fusionnée maintenant avec **Essonnes**, sa voisine immédiate, forme, sous le double nom de **Corbeil-Essonnes**, une vaste agglomération urbaine à laquelle la Meunerie, la Papeterie, l'Imprimerie, la Construction Mécanique, la Machinerie Electrique et plusieurs autres importantes activités industrielles donnent une place toute particulière dans la vie économique de la région parisienne.

Mais le **Hurepoix**, qu'est-ce donc que ce nom ? Quelle est l'origine de ce mot et à quel territoire s'applique-t-il ? La question peut être posée, car il y a là un véritable problème de toponymie et de géographie historique.

Nous voudrions simplement résumer ce que l'on sait et ce que l'on a écrit à ce sujet et indiquer l'état actuel de la question, tout en reconnaissant que notre étude n'est certes pas sans lacunes.

I

L'orthographe du mot a varié au cours des âges : **La Hérupe**, le **Urepois**, le **Hurlepoix**, le **Héripois**, ces formes diverses ont fini par se stabiliser dans la dénomination couramment adoptée maintenant : le **Hurepoix**.

D'où vient le nom primitif de Hérupe ?

Dans son étude sur l'**Ile-de-France** publiée en 1875 dans le tome I<sup>er</sup> des **Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France**, au paragraphe intitulé : **la France et le pays Hérupeois**, Auguste Longnon écrit :

« Dans les premiers siècles de la royauté capétienne, le peuple employait, pour désigner la Neustrie, telle que la circonscrivent Adrevald de Fleury et Ekkehard d'Urach, une expression dont l'origine nous échappe et que nous signalons à l'attention des philologues : il l'appelait **la Hérupe**, dénomination qu'on rencontre plus de vingt fois dans le prologue de la Chanson des Saxons... »

Et Lucien Gallois, en 1908, dans son ouvrage : **Régions naturelles et noms de pays. Etude sur la région parisienne**. Paris, Armand Colin, 1908, un vol. in-8°, dit (p. 96) :

« D'où vient ce nom de **Hérupe**, **Hérupeois** ? On a cru y reconnaître une racine scandinave. En réalité, on ne sait ni son origine, ni sa signification ».

Le nom de **Hérupe** ne figure, dit Auguste Longnon, on vient de le voir, que dans la Chanson des Saxons, poème épique dont l'auteur, Jean Bodel, vivait au XIII<sup>e</sup> siècle ; mais, ajoute-t-il, l'adjectif **Hérupeois**, **Héripois** ou **Hurepois** se retrouve dans certains autres poèmes du XIII<sup>e</sup> siècle, où il désigne une partie importante du royaume de France, ainsi dans Foulques de Candie, dans Gérard de Rossillon, dans la chronique de Philippe Mousket. Cependant, fait encore remarquer Auguste Longnon, « l'expression de **Hérupe** ou de pays **Herupois** est si exclusivement populaire qu'on ne la rencontre dans aucune chronique latine, dans aucune charte du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, ni même dans aucun écrit en prose romane ».

Et, toujours d'après Auguste Longnon : « Si ce nom a pu échapper à l'oubli presque complet qui atteint toujours infailliblement les expressions que n'admet pas la classe instruite d'une nation, elle le doit... à son adoption pour une circonscription ecclésiastique d'un diocèse qui n'était pas entièrement compris dans le pays Hérupeois ».

Et, en effet, un des trois archidiaconés entre lesquels se partageait le diocèse de Paris avant la Révolution, était appelé, au XIII<sup>e</sup> siècle, **Archidiaconé de Heripois** ou de **Hurepoix**, nom qui, dans la suite, fut changé en celui de Archidiaconé de Josas. « C'est cette circonstance seulement, déclare Auguste Longnon, qui a permis au nom de Hurepoix de se perpétuer jusqu'à nos jours pour désigner la partie de l'Ile-de-France située au sud de la Seine ».

Cet archidiaconé, du Hurepoix d'abord, de Josas ensuite, a été choisi, on le sait, comme cadre de l'érudite étude que Mlle Yvonne Bézard a consacrée à « La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560 ». (Paris. Firmin-Didot et Cie. 1929, un vol. in-8°), subdivision ecclésiastique englobant 165 paroisses, d'une superficie de 1 135 kilomètres carrés environ et se subdivisant en deux doyennés : Châteaufort et Montlhéry ; l'archidiaconé ne comprenait pas Dourdan et ses environs, mais il englobait la région de Versailles, Marly et la presqu'île de Gennevilliers. Mlle Yvonne Bézard avait cherché une région délimitant exactement la portion de la France qu'elle voulait étudier : le sud de la région parisienne ; elle avait écarté le Hurepoix à cause de ses limites imprécises, les diverses circonscriptions de la Vicomté de Paris en raison de leur manque d'unité géographique, de continuité sur le sol, de stabilité, les divisions du domaine royal dénuées de fixité.

## II

Cependant, si l'origine et la signification de ce nom : **Hurepoix** demeurent mystérieuses, il faut constater que, sous des formes diverses, il a maintenu sa vitalité à travers les siècles. Et alors se présente la seconde partie de la question posée plus haut : A quel territoire s'applique ce nom et quelles en sont les limites ? L'examen des cartes sur lesquelles ce toponyme figure et des documents qui en font mention permettra peut-être de donner une réponse à ce point d'interrogation.

Au moyen âge, le nom de Hérupé ou Hurepoix était, on vient de le voir, donné à l'ancienne Neustrie, c'est-à-dire au pays compris entre la Seine et la Loire ; il s'opposait à la **France**, dénomination qui désignait alors la région située au nord de la Seine ; selon l'auteur de la Chanson des Saxons, mentionnée plus haut, la Hérupé s'étendait du Mont Saint-Michel à Château-Landon.

C'est dans le vaste espace compris entre la Seine, l'Yonne et la Loire que s'est fixé et perpétué le nom de Hurepoix ; mais dans

ce cadre singulièrement étendu, le Hurepoix s'est à la fois amenuisé et déplacé ; il en est arrivé à ne plus constituer qu'une faible portion de la Neustrie.

Ce double phénomène peut être jalonné par les dates suivantes qui sont celles de travaux et d'études concernant le Hurepoix :

1494. — La ville de Cosne (sur la Loire) est alors appelée : Cône-en-Hurepoix.

1525. — Sur la carte de France d'Oronce Finé, le Hurepoix est inscrit parallèlement à la Loire, au-dessous du Gâtinais : il comprend Gien, Briare, Cosne et la région s'étendant à l'est, vers l'Yonne.

1552. — Dans la *Guide des Chemins de France*, Charles Estienne nous dit :

« Le Heurepoix commence à la rivière de Seine, sous le petit pont et se continue le long de ladite rivière jusques à Corbeil et Melun, puis de là jusqu'à Moret, près duquel la rivière de Verine entrant dans le Loing, venant des endroits de Saint-Maurice, sépare ledit pays d'avec le Gâtinais, adhère à la Brie vers Sainte-Colombe-la-Grande, près Sens, comprend la vicomté et bailliage de Melun ancien ressort dudit pays et principale ville d'iceluy ».

1570. — Sur la carte de Guillaume Postel, le Hurepoix est placé au sud du Gâtinais et son nom est écrit des deux côtés du Loing, au nord de Montargis.

1580. — Dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, Ryme et Romans*, le président Claude Fauchet s'exprime ainsi :

« Lesquels Erupeis ou Erupers, je prends pour ceux du pays d'Hurepoix qui n'a point de limite certaine, sinon qu'à Paris nous disons que le quartier devers midi ou de l'Université est en Hurepoix. Et néanmoins, près de Meaux et Jouarre, il y a un terrain appelé Hurepois comme aussi quelque endroit voisin de Montreau-fault-Yonne ».

En effet, la partie de Paris située sur la rive gauche de la Seine était comprise autrefois dans le Hurepoix, ainsi qu'en fait foi une nomenclature rimée, composée sous le règne de Henri IV et contenant ces vers cités par Auguste Longnon (*op. cit.*, p. 11) :

Dedans la cité de Paris  
Y a des rues trente-six  
Et au quartier de Hulepoix  
En y a quatre-vingt-et-trois.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la partie orientale du quai actuel des Grands-Augustins portait le nom de rue du Hurepoix.

1594. — Sur la carte du Berry, de Jean Chaumeau, le Hurepoix est placé en bordure de la Loire, entre Gien et Cosne.

1604. — Les registres paroissiaux de Grez-sur-Loing font mention de Livry, au pays de Hurepoix, en la paroisse de Châteaurenard.

1618. — Papire le Masson, dans sa *Descriptio fluminum Galliae*, dit : « Du château de Montargis, on aperçoit facilement au loin les forêts et les champs du Hurepoix. On sait, en effet, qu'on désigne de ce nom le territoire voisin d'Etampes, la partie de Paris qui regarde vers le sud et quelques autres localités... L'heureux pays de Hurepoix va de Montargis à Château Renard et à Courtenay ».

1619. — Dans une pièce conservée aux Archives départementales de l'Aube (E. 553), figure la mention : « La Brulerie, paroisse de Rogny, pays de Hurepoix ». Nous sommes là dans le département de l'Yonne, sur le Loing et le canal de Briare.

1630. — Dom Guillaume Morin, dans son *Histoire des pays de Gastinois, Senonais et Hurpois*, dit de son côté : « Le pays de Gastinois est séparé de l'Hurpois par la rivière de Vernisson du côté d'Occident, qui se va joindre au Loing à Montargis et du Senonais par la rivière d'Yonne du côté d'Orient ». Il ajoute que Paris fut la capitale du Hurepoix comme Melun le fut « parfois » du Gâtinais ; de plus, il place une partie du Hurepoix à l'est du Loing.

1632. — Dans l'acte de vente de la terre de Briare par le Maréchal d'Effiat, le 27 janvier de cette année 1632, cette terre est dite « sise en Hurepoix sur la Loire près Gien ».

1634. — Un jésuite, le P. Monet, dans sa *Géographie de la Gaule ancienne et moderne*, publiée en latin, place le Hurepoix au sud du Gâtinais et il y inscrit Montargis, Châtillon-sur-le-Loing, Bléneau, Saint-Fargeau.

1647. — Jean de la Barre, prévôt de Corbeil, décrivant dans son ouvrage : *Les Antiquitez de la Ville, Comté et Chatellenie de Corbeil* (Paris. Nicolas et Jean de la Coste, un vol. in-8°) la Chatellenie de Corbeil, la partage en trois zones :

1° du côté de la Beauce,

2° lieux situés en Hurepoix,

3° Villages et Seigneuries de la Brie.

Les localités mentionnées par Jean de la Barre comme étant du côté de la Beauce, sont toutes situées sur la rive droite de l'Essonne, entre cette rivière et la Seine; les lieux mentionnés comme situés en Hurepoix sont tous sur la rive gauche de l'Essonne; Jean de la Barre considère l'Essonne comme limite entre le Hurepoix et le côté de la Beauce.

1648. — Un autre jésuite, le P. Briet, dans son **Parallèle de la Géographie ancienne et de la nouvelle**, place le Hurepoix au sud de la Seine et lui attribue Melun, Corbeil, Fontainebleau, Montlhéry, Rochefort, Dourdan.

1667. — Dans la notice qui accompagne le « **Septième volume de la Géographie Blavienne** » (Amsterdam, 1667), notice attribuée à Damien de Templeux, l'auteur ne peut se résoudre à prendre parti sur l'emplacement à donner au Hurepoix. Et, se référant aux opinions émises par ses prédécesseurs, il déclare :

« Ce qui fera que je ne m'arrêterai point à une division si incertaine, ni à rechercher si le Hurepoix a pris son étymologie du vent Eurus, ou bien de la diction Hurepé, qui signifie dans les vieux romans un homme portant ses cheveux droits et hérissés comme la hure d'un sanglier ».

1675. — Adrien de Valois, dans sa **Notitia Galliarum**, écrit que certaines cartes placent le Hurepoix entre la Loire, le Loing et l'Yonne, tandis que d'autres le renferment entre l'Orge, la Loire, la Juine et la Seine; et il ajoute que quelques-uns donnent au Hurepoix le pays compris entre Houdan et la Mauldre, affluent de la Seine, y comprenant par conséquent Montfort l'Amaury et Rambouillet.

1681. — Dans sa **Géographie ancienne, moderne et historique**, d'Audiffret donne pour limites au Hurepoix : au nord la Seine et la Brie, au sud le Gâtinais, à l'ouest la Beauce « dont il faisait autrefois partie ».

1683. — Dom Basile Fleureau, dans son ouvrage : **Les Antiquitez de la Ville et du Duché d'Estampes...** (Paris. Jean-Baptiste Coignard, un vol. in-4°, p. 3), parlant de la Juine qui, après sa réunion avec la Chalouette et la Louette, prend, dit-il, le nom de rivière d'Estampes, assez forte pour porter des bateaux, dit ceci :

« Elle va se décharger dans la rivière de Seine à Corbeil, où, par l'un de ses bras qui passe sous le pont-levis de la porte de Paris, elle sépare le Gastinois d'avec l'Heurepois, de même que le long de son cours depuis Estampes ».

Ainsi, de l'avis de Dom Basile Fleureau, la Juine, puis l'Essonne dont elle est un affluent, formaient alors la limite entre le Hurepoix à l'ouest et le Gâtinais à l'est.

1705. — L'Abbé A. Baudrand, dans son **Dictionnaire géographique et historique**, met dans le Hurepoix : Montfort l'Amaury, Houdan, Mantes, Dourdan, Epernon.

1753. — Piganiol de la Force, dans sa nouvelle **Description de la France** (Paris, 3<sup>e</sup> édition, 15 vol. in-12, t. I<sup>er</sup>, p. 160), résume assez bien les incertitudes et les variations qui entourent l'emplacement donné par les uns ou les autres au Hurepoix, lorsqu'il dit :

« On ne peut rien voir de plus opposé que le sont nos Géographes sur les limites de ce petit pays et, par conséquent, sur les villes qui sont dans son étendue. Après s'être bien fatigué pour fixer ces limites, on est aussi incertain qu'auparavant ; et si on avait le bonheur de réussir, sans doute que la gloire de la découverte n'égalerait pas la peine de la recherche ». Et il ajoute cependant :

« On place dans le Hurepoix : Dourdan, Châtre ou Arpajon, Montlhéri, Linas, Longjumeau ».

1754. — La carte de Robert représentant le Gouvernement Général de l'Ile-de-France donne le Hurepoix comme l'un des dix pays entre lesquels ce Gouvernement était alors divisé ; englobant la rive gauche de la Seine à Paris, le Hurepoix suit le cours de la Seine jusqu'à une certaine distance en aval de Melun, puis ses limites coupent les vallées de l'Essonne et de la Juine quelque peu en amont de leur confluent, enveloppent Dourdan largement à l'ouest, passent au sud et à l'est de Versailles et rejoignent la Seine à la hauteur de Meudon et de Sèvres.

Cette carte est à rapprocher de celle que Auguste Longnon a fait figurer en tête de son étude sur l'Ile-de-France ; les géographes et les cartographes du XVIII<sup>e</sup> siècle, dit-il, s'accordent généralement à diviser cette vaste circonscription administrative en onze divisions purement conventionnelles ; le Hurepoix était l'une de ces subdivisions à laquelle Auguste Longnon consacre les lignes suivantes :

« Le Hurepoix, plus étendu au midi, plus resserré à l'ouest que l'archidiaconé de Hurepoix ou de Josas, du diocèse de Paris. Dourdan, Arpajon, Chevreuse, Corbeil, La Ferté-Aleps, Longjumeau, Montlhéry, Rochefort, Saint-Arnould, Sceaux, étaient ses localités les plus dignes de remarque ».

Le Hurepoix se trouvait ainsi placé entre Paris et l'Ile-de-France proprement dite au nord, la Brie Française à l'est, le Gâtinais au sud-est, l'Orléanais au sud-ouest, le pays Chartrain et le Mantois à l'ouest ; il faut remarquer que la partie de Corbeil située sur la rive droite de la Seine faisait alors partie de la Brie Française. Les limites données ainsi au Hurepoix sont sensiblement les mêmes que celles de la carte de Robert ; c'est le cours de la rivière l'Ecole qui forme partiellement la limite entre Hurepoix et Gâtinais.

1763-1770. — L'Abbé Expilly, dans son **Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France**, indique, au mot France, Dourdan comme capitale ou chef-lieu du Hurepoix.

1768. — Le court article que, dans son **Grand Dictionnaire géographique, historique et critique**, Bruzen de la Martinière consacre au Hurepoix, témoigne bien de l'incertitude qui régnait alors sur la position exacte de cette région :

« Le Hurepoix, petite contrée de France, dans le Gouvernement de l'Ile-de-France, dont on ne sait point les limites ; de là vient que les géographes varient extrêmement sur les villes qu'ils y mettent. Robbe n'y met que Melun, Corbeil, La Ferté-Alais, Fontainebleau. Baudrand dit que les places les plus remarquables du Hurepoix sont Montfort-l'Amauri, Houdan, Mante, Dourdan et Espéron. De L'Isle y place : Corbeil, Mont-l'Héri, Chevreuse, Châtres, La Ferté-Alais, Palaiseau. Il donne Melun au Gâtinois.

« Piganiol de la Force dit : Pourquoi se fatiguer inutilement pour tâcher de découvrir si une ville est du Gâtinois ou du Hurepoix, pourvu qu'on soit sûr qu'elle est du Gouvernement de l'Ile-de-France ? »

1869. — Joseph Guyot, propriétaire du vieux château de Dourdan, publie en cette année son ouvrage, si intéressant, intitulé : **Chronique d'une ancienne ville royale. Dourdan, capitale du Hurepoix**. (Paris. Auguste Aubry, 1869, un vol. in-8°). Au début de son livre, il s'exprime ainsi :

« **Urapiorum felix regio**, l'heureux pays du Hurepoix, disaient les anciens géographes en parlant de la province à laquelle ils donnaient Dourdan pour capitale ; et, à leurs yeux, cette contrée où s'entremêlaient bois, prairies, moissons, vignes et vergers, était un contraste, un dédommagement créés tout exprès par la nature à côté de la région moins favorisé du Gâtinais, **Wastinium**,

pays des « Gastines » sablonneuses ou forestières. Aussi mal défini comme origine que comme étendue, le Hurepoix était ce **pagus Huripensis, Heripensis, Mauripensis** ou **Morivensis**, dans lequel venait se confondre le Châtrais ou Josas, et dont Dourdan, Chevreuse, Corbeil, la Ferté-Alais, Palaiseau étaient les villes principales, tandis que le Gâtinais revendiquait les duchés d'Etampes, de Nemours, le comté de Rochefort et quantité d'autres seigneuries ».

Et, plus loin, Joseph Guyot cite cette appréciation, « tout à la fois topographique et morale », dit-il, formulée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par un des administrateurs de l'élection de Dourdan sur la partie de cette élection située dans le Hurepoix et dépendant du Gouvernement de l'Ile-de-France, l'autre partie étant située dans la Beauce et appartenant au Gouvernement de l'Orléanais :

« La partie de cette élection qui est située dans le Hurepoix est coupée de montagnes et vallées qui renferment des terres à froments et à seigles, plantées d'arbres fruitiers, de vignes et de bois. Les habitants de cette partie, à l'exception des laboureurs et artisans, sont, ou occupés aux travaux de la terre et vignes, ou bûcherons ; mais, généralement, ils sont tous d'assez mauvais caractère, méchants, brouillons, braconniers et de mauvaise foi ».

1875. — C'est l'année de la publication de l'étude d'Auguste Longnon sur l'**Ile-de-France** à laquelle nous nous sommes référés dès le début de ces pages et qui éclaire d'une lumière si vive les origines du Hurepoix.

1894. — C'est l'année dans laquelle s'est fondée la **Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix**, dont l'objet, on a pu le voir plus haut, est l'étude de l'ancien Comté de Corbeil, d'Etampes et de la partie du Hurepoix la plus rapprochée de Corbeil.

1907. — Ardouin-Dumazet qui, en une soixantaine de volumes, a raconté son **Voyage en France** (Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie), a consacré la 45<sup>e</sup> série de cette collection à la région parisienne ; décrivant la partie sud-ouest de cette région, il s'exprime ainsi :

« ...Certes, il y a beaucoup de poiriers dans les plaines de la banlieue parisienne, en Brie, en Beauce, en Valois et en Hurepoix ; je n'en connais guère d'aussi gros que ceux des environs de Limours-en-Hurepoix.

« Cette zone est une de celles où le nom de l'ancienne petite province s'est le mieux maintenu, celle aussi qui offre le plus nettement les caractères physiques distinguant ce pays sur lequel les savants donnent des détails très doctes, en langage géologique peu clair au vulgaire.

Je définirai le Hurepoix : une Beauce aussi striée de vallons arrosés que la grande Beauce est nue et inaccidentée. Entre ces vaux, des plateaux parsemés de fermes fort espacées sont d'aspect très beauceron ; les abords des plis et leurs pentes offrent tous les caractères du Gâtinais par leurs bois et leurs rochers, avec un brin de sauvagerie aimable dû aux eaux, lentes ou vives.

« Le Hurepoix commence à la rive gauche de l'Essonne et de l'École et comprend vers le sud la partie de la haute Beauce et du Gâtinais parcourue par les affluents de la rivière d'Etampes. A l'ouest, on lui attribue tous les vallons dont la tête est en Beauce ; au nord, la vallée de la Bièvre ou Josas et le versant de la forêt des Yvelines tourné vers le sud sont encore dans le Hurepoix.

Si le nom est resté dans le langage populaire, deux centres seulement en conservent le souvenir, Marolles-en-Hurepoix, près d'Arpajon, et Limours ».

1907. — Dans une thèse soutenue en 1907 à l'Institut Agricole de Beauvais sur une ferme de 143 hectares située au nord de Fresnes, en bordure occidentale du plateau de Longboyau (Beauvais, Impr. Oudaille), l'auteur, M. Marcel Hannebert, décrit ainsi le Hurepoix :

« Entre les plaines de la Beauce, le sud de Paris et le plateau de la Brie, limitée par la ligne de Neauphle-le-Château à Etampes et de Rambouillet à Palaiseau, se trouve une région véritablement agréable, tant par son aspect général que par la variété que présentent ses cultures, ses bois plantés sur les versants des coteaux, ses petites rivières sillonnant le fond des riantes vallées. Cette région, sise aux portes de Paris, prend le nom de Hurepoix ».

1908. — C'est la date à laquelle Lucien Gallois publie son ouvrage sur la région parisienne : **Régions naturelles et noms de pays** (Paris. Armand Colin, un vol. in-8°). On peut dire, semble-t-il, que son étude et celle de Longnon sur l'Ile-de-France sont à la base de toute recherche sur le Hurepoix.

Se référant explicitement à Auguste Longnon, Gallois nous dit, dans le chapitre qu'il consacre au Hurepoix :

« Il ne paraît pas douteux que le nom de Hurepoix, là où il s'est maintenu entre la Loire et la Seine, ne soit une survivance du plus grand Hurepoix des chansons de gestes ».

« Mais, ajoute-t-il, comment le nom général de Hérupe ou Hérupois ou Hurepoix, après avoir servi à désigner l'ancienne Neustrie, a-t-il fini par se localiser dans quelques parties de ce territoire et par se restreindre à la région située au sud de Paris ? On ne peut à ce sujet que faire des hypothèses ».

Et Gallois dit alors :

« La plus vraisemblable est que ce nom n'a survécu que là où il ne se trouvait pas en lutte avec d'autres noms populaires ».

Il y avait, pour ainsi dire, un « vide » entre la Perche, la Beauce, le Gâtinais et d'autres régions nettement caractérisées : « Ce sont les géographes et les cartographes qui ont définitivement restreint le Hurepoix à la région située au sud de Paris », contrée dont l'unité géologique est incontestable, « c'est un ensemble de plateaux découpés par l'érosion », mais dont l'aspect revêt une diversité non moins incontestable.

Car, dit encore Gallois, ce nom de Hurepoix, donné dans les livres surtout et couramment employé par les géologues et les géographes, est cependant bien peu connu :

« On l'ignore presque complètement dans la région. Une commune, au sud d'Arpajon, porte le nom de Marolles-en-Hurepoix. Personne n'y peut dire ce qu'est au juste le Hurepoix, sinon qu'il doit exister quelque part, puisqu'on dit Marolles-en-Hurepoix. Limours était souvent appelé autrefois Limours-en-Hurepoix, mais le suffixe est tombé en désuétude. Je n'ai trouvé le nom de Hurepoix connu des habitants et encore pas de tous, qu'à Dourdan et au voisinage. Mais on a prétendu faire de cette ville la capitale du Hurepoix et il se pourrait bien que cette notoriété de convention — car il n'y a jamais eu de division politique ayant porté le nom de Hurepoix, ni par conséquent de capitale du Hurepoix — ait aidé, dans la région, à la diffusion du vocable. J'ajoute encore, pour ne rien omettre, qu'on se moquait autrefois volontiers des gens du Hurepoix ; mais c'est un souvenir presque effacé. Je ne crois pas que le nom de Hurepoix figure avec ce sens défavorable dans aucune des chansons ou des œuvres de théâtre parisiennes, où les plaisanteries à l'adresse de la banlieue ne manquent pas. A coup sûr, voilà un nom de pays, si c'en est un, qui n'est guère répandu ».

Lucien Gallois conclut en disant que le Hurepoix n'est pas une région naturelle, il n'a d'unité que dans l'esprit du savant ;

il n'est pas davantage un nom de pays, car il n'a à aucun titre le caractère essentiel de tout nom de pays, celui d'être vraiment populaire.

1913. — Dans son étude sur **L'Ile-de-France** (Les Régions de la France, IX, Paris, Léopold Cerf, un vol. in-8°), M. Marc Bloch, décrivant **Les Pays autour de Paris**, et indiquant comme références essentielles les travaux d'Auguste Longnon, dit, en parlant des appellations données, dans le haut moyen âge, à la région de l'ancienne Neustrie :

« Le nom populaire fut peut-être dès cette époque celui qui devait se faire jour dans la littérature épique des siècles suivants : ce nom mystérieux de Hérupe dont l'étymologie et l'origine nous échappent si complètement. Vers la fin du moyen âge, le mot de Hérupe disparut, mais il survécut sous la forme adjectivale de Hérupois ou Hurepois.

« Le Hurepois avait pour limite septentrionale la Seine ; il en embrassait toute la rive gauche. La langue du droit, la langue des documents administratifs ont toujours ignoré le Hurepois qui n'a jamais appartenu qu'au lexique de la géographie populaire ».

1921. — Sur le désir exprimé par MM. Joseph Guyot et Lorin, la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, ouvre, en 1920, auprès de ses membres, un referendum dans le but de préciser les quatre points suivants :

- 1° — De quoi se compose au juste le Hurepois ?
- 2° — Quelles sont ses principales villes ?
- 3° — Quelle est l'époque où Dourdan figure comme capitale ?
- 4° — D'où vient l'expression : **Urupiarenis felix regio** ?

MM. Mareuse, Lesort, Brame, Bonneau, Courty, Barbet, Max Prinnet, membres de la Commission, ont exprimé leur avis, mais, de l'aveu même du compte-rendu contenu dans les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> volumes du Bulletin de la Commission (p. 77-81), « cette consultation n'éclaire pas d'une bien grande lumière les questions posées. Il paraît cependant certain que... le Hurepois... comprenait d'une façon à peu près certaine les villes de Dourdan, Corbeil, La Ferté-Alais, Arpajon, Chevreuse, Saint-Vrain, Marolles et Montlhéry... »

Sur la troisième question, M. Max Prinnet, dit le compte-rendu, « n'hésite pas à dire que Dourdan n'a jamais été la capitale du Hurepois et même que le Hurepois n'a jamais eu de capitale, mais il fait observer que cette ville a pu être la principale du Hurepois et la plus peuplée ».

1921. — Dans la thèse agricole qu'il a soutenue en juillet 1921 à l'Institut agricole de Beauvais, **Une Ferme en Hurepoix** (Poitiers. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, un vol. in-8°), M. Pierre Franc, étudiant la Grande Ferme de Bondoufle, décrit ainsi le Hurepoix :

« Le Hurepoix constitue, au sud de Paris, une région intermédiaire entre les deux grandes plaines de la Brie et de la Beauce. Le terrain, accidenté par endroits, est d'un aspect riant. La diversité des cultures, interrompues çà et là par des bois et des rideaux d'arbres, n'offre pas la monotonie qui frappe le touriste égaré dans la solitude de la Beauce ».

1928. — « Le langage populaire a depuis longtemps donné des noms aux régions voisines, mais de sol et d'aspect différents, qui constituent de petits pays déterminés par la nature elle-même.

« Au sud de Paris, le calcaire de Beauce déposé par le lac d'eau douce qui s'étendait fort loin vers le midi, a constitué deux pays différents : le Hurepoix et la Beauce. Tandis qu'en Beauce la table calcaire recouverte de limons est restée en place, au nord elle a été morcelée par l'érosion qui a creusé la roche et mis à nu les formations sous-jacentes : c'est le Hurepoix, pays de vallées agrestes et de plateaux fertiles... »

Ainsi s'exprime M. Edouard Bruley dans l'intéressant volume qu'il a consacré à la **Seine-et-Oise**, dans la collection des départements et pays de France (Paris. Albin Michel, un vol. in-8°) ; il ajoute un peu plus loin :

« La Beauce ne s'étend pas vers le nord au delà de Maintenon, de Dourdan et d'Etampes. Plus loin, le plateau continue, mais morcelé par les eaux. Le sol lui-même a été modifié : le calcaire s'est changé en meulrières, pierres dures, irrégulières, percées de trous, souvent colorées en rouge et empâtées dans une masse d'argile. Mais la couche est peu épaisse ; les eaux l'ont facilement entamée et n'ont pas eu de peine à déblayer de profondes vallées dans les sables sur lesquels elle repose ; les flancs raides sont quelquefois couverts de bois, de pittoresques éboulis gréseux. Ce pays varié d'aspect, c'est le Hurepoix, nom peu connu dans la contrée, mais qui a servi aux géographes à désigner la région complexe au sud de Paris ».

Dans la partie occidentale du Hurepoix, le plateau atteint des altitudes moyennes de 150 à 170 mètres ; le rebord de la partie orientale de ce plateau, coupé par les vallées de l'Orge, de l'Yvette, de la Bièvre, se poursuit jusqu'à Paris, jalonné par des altitudes

de 160 mètres, entre la Remarde et la Salmouille, de 172 mètres dans les bois de Verrières, de 172 mètres également dans les bois de Meudon. Par contre, dans la partie orientale du Hurepoix, à l'ouest de Corbeil, l'altitude descend aux environs de 80 mètres; il y a là, sur la rive gauche de la Seine, comme une enclave de la Brie dans le Hurepoix : le sol est constitué par le calcaire de Brie; c'est le plateau inférieur du Hurepoix.

M. Edouard Bruley étend le Hurepoix jusqu'aux abords de Versailles, de l'ancienne forêt d'Yveline et de la Beauce septentrionale.

Plateaux fertiles, propres à la grande culture aussi bien qu'à la culture intensive de légumes et de fruits, bois parsemés de roches, vallées attrayantes, tel est le Hurepoix :

« Nul pays au monde, écrit l'auteur, ne présente peut-être plus de variété dans un espace aussi restreint. Grenier, jardin et verger de la capitale, séjour de prédilection des Parisiens en vacances, le Hurepoix, pays de tous les contrastes, n'en conserve pas moins des coins aussi perdus que ceux de la plus lointaine province » (p. 89).

1930. — Dans un article intitulé : **Autour de l'expression géographique Hurepoix; étymologie de ce nom de lieu**, et publié dans le **Bulletin de la Conférence des Sociétés Savantes de Seine-et-Oise**, M. Georges Courty estime que le nom Hérupé signifie le pays du Maître : **Heri Pagus**, de même que Montlhéry indique le mont du Maître, Hérivau la vallée du Maître, la lettre i étant devenue par mutation la lettre u de Hérupé; il en déduit que le toponyme Hérupé, Hérupoix, Héripoix, Hurepoix désigne à l'origine le domaine royal. Après l'indication de son nom, au bas de son article, M. Georges Courty donne son adresse : « Egly-en-Hurepoix, par Arpajon. 31 mai 1930 ».

1936. — La Société des Arts de l'Yveline, qui s'était formée à Dourdan aux environs de 1924, prend, en 1936, la dénomination suivante : **Les Amis du Hurepoix et des Arts de l'Yveline**. Elle a eu pour Président M. Dage et pour Secrétaire Général, pendant 34 ans, M. Jean Chanson.

1937. — En 1935 et 1936, Claude et Jacques Seignolle se sont livrés à une minutieuse enquête pour étudier la vie folklorique dans le Hurepoix qu'ils ont parcouru en presque toutes ses parties et ils ont consigné les résultats de leur examen dans un ouvrage capital intitulé : **Le Folklore du Hurepoix. Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne**. (Paris. G.-P. Maisonneuve, un vol. in-8°).

Ils ont, tout d'abord, cherché à situer le Hurepoix et ils exposent ainsi la méthode qu'ils ont adoptée et les conclusions auxquelles ils ont abouti :

« Êtes-vous du Hurepoix ? Sommes-nous ici dans le Hurepoix ? Savez-vous où commence et où finit le Hurepoix ?

Telles sont les questions que nous avons posées pendant toute la durée de notre enquête à toutes les personnes que nous rencontrions. Le résultat a été :

1° Que le terme est à peu près universellement connu et employé dans une certaine région de la Seine et de Seine-et-Oise ;

2° Que les limites qu'on nous a indiquées sont relativement fixées et coïncident presque avec une sorte de région naturelle qui engloberait le territoire vallonné situé entre la Seine et les petites hauteurs d'où viennent la Bièvre, l'Yvette, la Remarde et l'Orge.

Mais on doit comprendre, en outre, dans le territoire nommé **Hurepoix** par ses habitants, le cours inférieur de l'Essonne avec un fragment de son affluent, la Juine, et un morceau du département de Seine-et-Marne qu'arrose l'École ».

Et les auteurs ajoutent :

« C'est plutôt la disposition hydrographique que la répartition administrative qui caractérise le Hurepoix. Lorsqu'on est en possession de cette clef, on constate que l'aspect esthétique du paysage correspond à l'impression populaire ; et que le Hurepoix cesse au commencement des grandes plaines nues de la Beauce d'une part, au territoire des forêts denses de l'autre, restes de l'ancienne forêt gauloise qui s'étendait depuis l'Ille-et-Vilaine jusqu'en Flandres et qui a été découpée peu à peu en petits morceaux ».

Les enquêteurs estiment que cette localisation du Hurepoix donne sa solution à un problème qui avait intrigué les géographes du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les contradictions, on l'a vu plus haut, avaient frappé Piganiol de la Force et l'avaient incité à renoncer à toute nouvelle recherche : « Sans doute, disait-il, la gloire de la découverte n'égalerait pas la peine de la recherche ».

Ils estiment de même que Lucien Gallois a fait erreur en affirmant que le Hurepoix n'est pas un nom de pays et que la région naturelle qu'il désignerait n'a d'unité que dans l'esprit du savant ; leur enquête faite deux siècles après celle de Piganiol de la Force et près d'un demi-siècle après celle de Gallois, « prouve le contraire », disent-ils ; les populations rurales, interrogées au

cours de l'enquête de 1935-1936, n'ont pas connu les travaux cartographiques anciens et des savants ; leurs connaissances ont des racines spécifiquement populaires.

Parmi toutes les cartes consultées par les deux enquêteurs, celle à laquelle ils ont donné la préférence et qui leur a servi comme base d'étude, c'est la carte de Robert, datée de 1754 et signalée plus haut. Ils ont voulu eux-mêmes tracer une carte du Hurepoix, tout en reconnaissant que sur la zone limite il y a parfois des flottements ; il y aurait une limite litigieuse allant de Saint-Martin de Bréthencourt à Etréchy par Villeconin ; le principal flottement concerne le petit fragment contenu dans le département de Seine-et-Marne ; il semblerait probable, cependant, que Saint-Fargeau soit inclus dans le Hurepoix.

D'après la carte dressée par Claude et Jacques Seignolle, les limites du Hurepoix sont les suivantes :

Partant de Paris, ces limites suivent la rive gauche de la Seine, qu'elles remontent jusqu'au confluent de l'École, suivent ce petit cours d'eau qu'elles quittent à Dannemois, coupent l'Essonne au sud de D'Huissou, la Juine au sud de Auvers-Saint-Georges, passent au sud de Boissy-le-Sec, de Richarville, à Bréthencourt, encadrent les sources de l'Orge, passent à Sonchamp, à l'ouest des sources de la Remarde, laissant Rambouillet à l'ouest, passent aux sources de l'Yvette, aux sources de la Bièvre, au sud et à l'est de Versailles, rejoignent la Seine près de Meudon et reviennent à Paris.

Il est à remarquer que cette carte inclut dans le Hurepoix une large portion de la région située à l'ouest de Dourdan ; elle y comprend la forêt de Dourdan, divisée par la vallée de l'Orge en deux parties, l'une au nord, appelée forêt de Saint-Arnoult, l'autre au sud, forêt de l'Ouye ; ainsi qu'un morceau important de la forêt de Rambouillet.

1946. — M. André Lesort a consacré, dans l'ouvrage collectif **Visages de l'Île-de-France** (Paris. Editions des Horizons de France, 1946, un vol. in-4°), à la **Géographie humaine de l'Île-de-France**, un important chapitre dans lequel il trace le tableau suivant du Hurepoix (p. 48) :

« Plus à l'ouest (du Gâtinais), le **Hurepoix**, dont le nom embrassait jadis toute la région d'entre Seine et Loire. Il se compose d'une série de plateaux limoneux découverts, pays de grosses cultures et de grandes exploitations, creusé de vallées profondes, qui dissèquent le plateau. Nous ne pouvons mieux faire que de

reproduire la description, toujours exacte, qu'en a donnée Vidal de la Blache :

« Les vallées à versants de sable et à fonds noyés offraient peu de ressources. La pauvreté de la vie rurale s'y trahit encore, en dépit de la villégiature moderne, par la mesquinerie chétive des habitations. Les villages, serrés au pied des pentes, n'ont de place qu'au confluent des vallées. Les monuments caractéristiques du passé sont, avec les églises, des ruines féodales, debout à la lisière des bois, dominant les passages, surveillant les horizons, évoquant je ne sais quel passé d'inquiétude et de brigandage : Chevreuse, Maurepas, Montfort, Montlhéry, Neauphle ».

C'était aussi le siège de marchés très actifs, où les boulangers de Paris et de Gonesse s'approvisionnaient en blés de la Beauce : les belles halles de Dourdan et d'Arpajon en sont les témoins survivants ; depuis plus d'un siècle, à Dourdan, se vendent en grande quantité les haricots chevriers dont la culture a remplacé celle de la vigne. Tout aussi importants étaient les marchés de Montlhéry et de Limours ».

Et M. André Lesort termine son périple par ces mots qui indiquent bien la complexité du problème des limites du Hurepoix :

« Avec l'**Yveline** et le **Mantois**, qui touchent le Hurepoix, qui lui appartiennent même sur quelques points, nous achevons le tour de l'Ile-de-France ».

1953. — « On ne peut excursionner en Hurepoix sans visiter Dourdan, qui en était la capitale sous l'Ancien Régime », nous dit Léon Gosset dans son **Charme de l'Ile-de-France** (Paris. Les Heures Claires, 1953, 3 vol. in-4°, t. II, p. 63).

« Mais, ajoute-t-il, qu'était-ce que le Hurepoix ? Une sous-province ? Non ; plutôt une région, assez mal définie d'ailleurs. On pourrait dire qu'elle comprenait tous les vallons dont la tête est en Beauce. Elle allait jusqu'à Paris, jusqu'à la Seine ; le quai des Grands-Augustins s'appelait « rue du Hurepoix ».

Et un peu plus loin (p. 105), il dit encore :

« Comme le Hurepoix son voisin, l'**Yveline** — ou les **Yvelines**, ainsi que s'expriment les vieux auteurs — est un ancien « pays » d'Ile-de-France et qui, tout comme le Hurepoix, a des limites assez flottantes ».

1955. — Dans l'Avant-Propos qu'il a donné à l'ouvrage intitulé : **L'Ile-de-France** et dont les auteurs sont MM. Aristide

Quillet, Léon Groc et Henri Lemoine (Paris. Librairie Aristide Quillet, 1955, un vol. in-4°), M. André Lesort, président de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, décrivant la physionomie des diverses contrées entourant Paris, écrit :

« Au sud, c'est le Hurepoix, région assez indéterminée, dont nul géographe ne saurait préciser les limites, mais qui, en gros, s'étend de la Seine au plateau beauceron : entre des plaines fertiles et des futaies séculaires, tout un réseau de vallées pittoresques entretient la fraîcheur, facilite les communications et alimenta longtemps une vie industrielle active et diversifiée : papeterie et métallurgie dans la vallée de l'Essonne, filatures et tissages dans les vallées de la Bièvre et de la Juine, moulins à blé et à tan sur toutes ces rivières et leurs affluents les plus minces ».

1958. — Un groupement, portant le nom « **le Hurepoix** », se forme à Dourdan.

1958. — Notons enfin que le Hurepoix vient d'être doté d'armes, ainsi qu'en fait foi un très intéressant article de M. P. Brière, publié dans **Le Figaro** des 5 et 6 avril 1958 ; l'auteur de cette notice, constatant l'imprécision et les variations des limites du Hurepoix, rappelle les événements historiques qui se groupent autour de Montlhéry, du comté de Corbeil et du duché de Chevreuse.

Le symbole du Hurepoix — armes parlantes — a été dessiné par M. Robert Louis, artiste héraldiste, et présenté à la Commission d'Héraldique de Seine-et-Oise ; il s'énonce ainsi :

**D'azur à la hure de sanglier d'or défendue d'argent, lampassée et allumée de gueule.**

**Marolles-en-Hurepoix.** — Voici un témoin officiel de la vitalité du Hurepoix. Est-ce le seul ? Lucien Gallois dit qu'il n'a trouvé que deux autres exemples de noms ayant le suffixe « en Hurepoix » dans la région située au sud de Paris : Saint-Cler-en-Hurepoix, près de Gonetz-la-Ville, sur la carte de l'Ile-de-France de Duval, et Laplace - aux - Hurepoix, dans le Nouveau Coutumier Général, édition Bourdot de Richebourg, Paris, 1724, t. III, p. 91. Il ajoute que, d'après Adrien de Valois (Notitia Galliarum, p. 326), on disait quelquefois de son temps : **Rambouillet-en-Hurepoix.**

Mais qu'en est-il de Marolles-en-Hurepoix ?

« La plus ancienne mention que je connaisse de Marolles-en-Hurepoix, nous dit encore Lucien Gallois (**op. cit.**, p. 98, note 3), se trouve sur la carte du diocèse de Paris de Sanson (1650 environ).

Même mention sur la carte de l'Ile-de-France de Duval (1677). Mais dans un pouillé du XVIII<sup>e</sup> siècle, Marolles est dit « en Josas », **Matriolum-in-Josayo** (Guérard. **Cartulaire de Notre-Dame de Paris**, t. IV, p. 466). L'abbé Lebeuf montre quelque étonnement de ce suffixe qui, de son temps, n'était pas absolument consacré par l'usage. Sur la carte à 1/320 000 du Dépôt de la Guerre, où l'on a pris d'ailleurs beaucoup de liberté avec les noms de localités, on a écrit : Marolles-lès-Arpaçon ».

En effet, dans son **Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris**, écrite entre 1754 et 1758, l'Abbé Lebeuf dit, dans son chapitre sur Marolles (Edition de 1883, t. IV, p. 223) : « Quelques-uns distinguent ce Marolles-ci d'avec les autres villages du même nom en l'appelant Marolles-en-Hurepoix, persuadés qu'ils sont qu'une partie de l'Archidiaconé de Josas doit être appelé du nom de Hurepoix, quoiqu'on ne trouve ce nom que sous celui de Héripoix et cela dans un seul titre latin. Les cartes des environs de Paris ne lui donnent point de surnom, parce que la position suffit pour le distinguer... »

**Limours-en-Hurepoix.** — Il y a là une curieuse situation : l'Administration des Postes, pour distinguer notre Limours d'autres villes ayant une consonnance similaire, a fait suivre son nom des mots : **en-Hurepoix** ; mais il est actuellement envisagé d'appliquer entièrement cette appellation à la ville de Limours, qui, ainsi, porterait, officiellement, le nom de **Limours-en-Hurepoix**. On a pu voir plus haut que Ardouin-Dumazet, en 1907, a employé la forme : Limours-en-Hurepoix et que, autrefois, selon Gallois, l'on disait également Limours-en-Hurepoix.

Notons que M. V. Chaudun, publiant en 1949, l'histoire de la ville de Villemoisson-sur-Orge, a donné à son ouvrage le titre de **Villemoisson-en-Hurepoix**.

### III

De notre promenade qui, certes, n'est pas sans lacunes, à travers l'histoire du Hurepoix, il semble que l'on puisse dégager les données suivantes :

1° — L'origine et la signification du mot **Hérupe** et de son dérivé **Hurepoix** demeurent inconnus.

2° — Aux premiers siècles de la monarchie capétienne, la Neustrie, c'est-à-dire la région comprise entre Seine et Loire, était désignée sous le nom de **Hérupe**.

3° — Ce nom paraît être d'origine populaire ; il a été adopté par les géographes et les cartographes.

4° — On ne sait pourquoi ni comment ce grand territoire de la **Hérupe** s'est amenuisé et, après maints déplacements, s'est localisé au sud de Paris.

5° — En 1908, Lucien Gallois déclare que le nom de Hurepoix est peu connu et presque complètement inconnu dans la région qu'on lui assigne.

6° — En 1937, au terme de leur minutieuse enquête folklorique dans le Hurepoix, Claude et Jacques Seignolle affirment que cette appellation est à peu près universellement connue et employée dans la région ainsi dénommée.

7° — Si, avec le temps, l'accord s'est fait sur la localisation du Hurepoix dans la région attenante à la partie méridionale de Paris, les limites, cependant, en demeurent imprécises ; tel est l'avis d'un érudit et éminent historien :

« Le Hurepoix, région assez indéterminée, dont nul géographe ne saurait préciser les limites », a dit M. André Lesort.

Mais, peut-être, après cette randonnée quelque peu ardue, aimera-t-on à retrouver l'image de notre Hurepoix tracée, en quelques vers évocateurs, par Charles Péguy, lors de son pèlerinage à Notre-Dame de Chartres :

**Nous arrivons vers vous du noble Hurepoix**

.....

Robert de Courcel.

## Le Musée Saint-Jean

---

MM. les Conseillers municipaux de Corbeil-Essonnes se sont inquiétés tout récemment du sort de la chapelle Saint-Jean.

On sait que la Société Nouvelle des Papeteries Darblay (SO. NO.PA) a abandonné la propriété de cette chapelle à la ville de Corbeil-Essonnes en 1957 ; or, une expertise de M. l'Architecte des Monuments Historiques de Seine-et-Oise a évalué à 17 000 000 de francs le montant des réparations nécessaires tant à la toiture qu'aux verrières. La municipalité, jugeant cette dépense bien lourde, pensait ajourner sa décision. Mais, Monsieur Georges Michel, membre de notre société, s'est avisé fort judicieusement que le mauvais état de la charpente était dû au bombardement de 1944 ; il a retrouvé le dossier de dommage de guerre qui avait été constitué après la libération mais qui n'était pas arrivé à destination. Espérons que, grâce à ses démarches, les réparations pourront être prises en charge par l'Etat.

La question financière réglée, il restera à décider de l'affectation de ce monument.

Les collections du Musée installé dans la chapelle par les soins de notre Société, au siècle dernier, ont été très éprouvées par la dernière guerre, elles ont dû être transférées en 1955 dans les combles de la mairie à cause du mauvais état du bâtiment. Il faut avouer qu'elles constitueraient difficilement un musée capable d'attirer des visiteurs à Corbeil à moins qu'elles ne soient enrichies par des dons importants et confiés à un conservateur compétent.

A ce propos, rappelons notre vœu déjà émis dans un précédent bulletin d'un retour à Corbeil des ruines de l'ancienne église Notre-Dame conservées au château de Montgermont.

Notre président, M. de Courcel, a bien voulu nous suggérer une solution fort séduisante : faire de la chapelle un musée consacrée à la Reine Ingeburge, qui a créé le prieuré, y a vécu de longues années et y a été inhumée.

Ainsi, cette chapelle retrouverait-elle son âme. On pourrait y évoquer les grandes heures du prieuré au temps d'Ingeburge et après elle : des plans et des estampes permettraient de reconstituer l'aspect de cette île qui a tellement changé depuis le XIII<sup>e</sup> siècle ; quelques chartes des archives municipales pourraient évoquer la vie en ces lieux ; des moulages et peut-être des tapisseries meubleraient harmonieusement ce vaisseau nu et froid. Ne pourrait-on pas espérer intéresser à cette réalisation, au moment où se crée l'Europe, nos amis Danois qui sont restés fidèles à l'attachant personnage que fut la douce, pieuse et malheureuse Ingeburge ?

Alors n'en doutons pas, la chapelle Saint-Jean serait un vrai musée, évocateur et vivant, qui attirerait des visiteurs et ne les décevrait pas. La chapelle aurait retrouvé sa raison de vivre.

P. Cavailler.

## VARIÉTÉS

---

### Jeurs et ses hôtes

Notre Bulletin de 1956 a donné le récit fait par la duchesse de Talleyrand de sa visite, en septembre 1840, au château de Jeurs, chez le Comte et la Comtesse Mollien. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de reproduire ici le récit de cette même visite contenu dans une lettre écrite par la Comtesse Mollien à son frère, Jules Collart-Dutilleul. (Lettre extraite d'un article de M. Serge Grandjean intitulé : « Le Ministre Mollien et sa femme », dans la *Revue de l'Institut Napoléon*. Octobre 1957) :

« Jeurs, Dimanche 13 septembre 1840. — A 9 heures 10 minutes environ, Mme de Talleyrand nous arrivait (vendredi). Elle est repartie ce matin à 6 heures et elle a été pendant tout ce temps d'une grâce, d'un mouvement et d'une élévation d'esprit qui faisaient réellement regretter que nous fussions seuls à en jouir. Je ne connais vraiment rien de plus intéressant et, en même temps, de si plein de bon sens et de jugement, de si peu recherché, que sa conversation.

Hier matin, comme elle est peu marcheuse, je lui ai fait faire une promenade en voiture : nous avons été voir le château de Ménilvoisin, une toute petite lieue au delà de l'autre voisin qui commence par Gil (**en note** : Ménilvoisin appartenait alors aux Broglie et Gilvoisin au comte Jaubert, ancien gouverneur de la Banque de France) ; c'est un très beau et très triste lieu.

Le soir, les journaux, l'ouvrage, car elle travaille toujours, et beaucoup de causeries ont très bien rempli le reste de la soirée... »

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### *Quincy-sous-Sénart.*

M. Maurice Lahaye, érudit habitant de cette charmante localité qui s'étend entre la forêt de Sénart et l'Yerre, s'est fait l'historien de Quincy-sous-Sénart, portant aussi dans l'histoire le nom de Quincy-sur-Yerres-en-Brie. En deux volumes, il a consigné l'histoire de la ville qu'il habite et dont il connaît tous les aspects et toutes les étapes ; il nous en promet un troisième qui contiendra l'histoire de la Communauté des habitants de Quincy-sur-Sénart, les deux premiers ayant trait l'un à l'église Sainte-Croix, l'autre à la Seigneurie ; ce dernier est doté d'une préface de M. Maurice Perraguin, maire de Quincy-sous-Sénart ; M. l'abbé G. Proust, curé de Quincy, a donné la préface du premier.

Cet ouvrage, considérable, est conçu avec la méthode historique la plus sévère ; l'auteur n'avance dans son récit qu'en s'appuyant sur des pièces d'archives.

C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à cet ouvrage que l'on peut se procurer chez l'auteur, 7, rue de la Mairie, à Quincy-sous-Sénart (Seine-et-Oise).

*Une paroisse rurale de la région parisienne : Morangis aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, par Jean JACQUART, dans *Paris et Ile-de-France*, T. VIII, des Mémoires publiés par la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, Paris 1957.

L'auteur de ce savant article retrace la vie d'une paroisse du Hurepoix appelée Louans avant de prendre, en 1693, le nom de Morangis. Situé sur l'immense plateau de Longboyau qui évolue de plus en plus vers le stade urbain, Morangis vivait, à l'époque étudiée par M. Jacquart, d'une vie entièrement rurale.

L'auteur étudie successivement les Seigneurs et le domaine seigneurial, les paysans et la Communauté rurale. S'appuyant principalement sur des documents conservés aux Archives de Seine-et-Oise, cette étude constitue une importante et précieuse contribution à l'histoire de la campagne sous l'Ancien Régime.

P. CAVAILLER. — *Le Compte des Exécuteurs Testamentaires d'Agnès Sorel* (Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, T. CXIV, 1956), Paris 1957.

En mettant en ordre le chartrier du château de Fleury-en-Bière que M. le Marquis de Ganay a déposé aux Archives Départementales de Seine-et-Marne, Mme P. Cavaller, archiviste-adjointe de ces Archives, a relevé cinq feuilles de parchemin de grand format ayant fait partie du compte d'exécution testamentaire d'Agnès Sorel; en donnant le texte de ce compte, Mme Cavaller souligne l'intérêt qu'il présente pour l'étude de la vie sociale et économique au XV<sup>e</sup> siècle.

*Étampes, Ville royale*, par M. le Chanoine LÉON GUIBOURGÉ, ancien Archiprêtre d'Étampes. — Étampes, Imprimerie La Semeuse, 1958, 1 vol. in 8<sup>o</sup>.

Dans ce beau volume, l'auteur, après avoir tracé un rapide historique de la ville à travers les âges et en avoir donné une vue d'ensemble, s'attache à décrire successivement le quartier Notre-Dame, le quartier Saint-Pierre, le quartier Saint-Gilles, le quartier Saint-Martin, enfin son donjon, la fameuse « tour de Guinette »; il montre, en même temps, l'importance et l'intérêt des travaux de ceux qui ont déjà écrit sur Étampes, notamment Dom Basile Fleureau (1683) et le comte de Saint-Périer (1938).

M. le Chanoine Guibourgé connaît à la perfection l'histoire de la ville où il a fixé sa résidence après avoir été pendant de longues années archiprêtre d'Étampes; son ouvrage est une véritable « Somme » que tous les amis, proches ou lointains, d'Étampes liront avec un plaisir très grand, d'autant que son érudition se pare d'une langue pleine de charme.

R. C.

## NÉCROLOGIE

---

**M. Gustave ESTOURNET** est décédé à Paris le 3 février 1958, dans sa 85<sup>e</sup> année. Il était membre du Conseil d'Administration de notre Société, depuis sa reprise, en 1943. Nos collègues savent quelle contribution régulière et érudite il a apportée à notre Bulletin; la dernière, on le sait, a été sa belle étude sur Gilles Malet. Membre de la Société Historique du Gâtinais, de la Société Historique du Vexin, de la Société Académique de l'Oise, Officier d'Académie, M. Estournet s'était attaché avec passion à l'étude du moyen-âge. L'importance de ses travaux, sa valeur d'historien mériteraient de faire l'objet d'une Notice. Plein de feu et de cœur, il apportait à notre Société une très précieuse collaboration. Nous prions Madame et Mademoiselle Estournet de bien vouloir trouver ici l'expression de notre sympathie attristée.

\*  
\*\*

**M. Jacques FERAY**, Ingénieur des Arts et Manufactures, Associé Gérant de MM. Mallet Frères et Cie, banquiers, est décédé à Paris le 22 février 1958. Son nom est indissolublement lié à l'histoire de Corbeil et d'Essonne. Descendant du grand manufacturier Oberkampf, qui avait acquis le domaine de Chantemerle en 1804, il était le petit-fils de Ernest Feray, sénateur de Seine-et-Oise qui, en 1835, avait acheté, pour le compte de son père, Louis Feray, gendre d'Oberkampf, le vieux domaine de Saint-Jean dont faisait partie la charmante chapelle de Saint-Jean de Jérusalem — deux domaines qui s'étendaient entre les deux villes, alors distinctes, de Corbeil et d'Essonne —. M. Jacques Feray était, malgré ses importantes occupations, resté un ami fidèle de notre Société. Nous gardons fidèlement son souvenir.

\*  
\*\*

**M<sup>r</sup> JABINET**, notaire à Longjumeau depuis 1945.

**M. Pierre LEJEUNE**, docteur en droit, Maire d'Etampes de 1940 à 1945, président de la Banque industrielle et commerciale de la Région sud de Paris, ancien Président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine.

\*  
\*\*

**M. Hippolyte PANHARD**, Président honoraire de la Société Panhard et Levassor, possesseur du charmant domaine de Montceaux, au Plessis-Chenét.

\*  
\*\*

**M. Georges RABIER**, possesseur du domaine de Sainte-Radegonde, ancien maire de Mennecey.

\*  
\*\*

**M. le Chanoine Michel BERTHIER**, qui s'est éteint le 13 avril 1958, n'ayant pas encore 60 ans, était un des fidèles adhérents de notre Société. Il a passé une partie de sa jeunesse à Corbeil, où sa mère dirigeait l'Ecole Libre des Filles. Il a été curé de Brunoy, puis curé de Saint-Spire de Corbeil et archiprêtre. Depuis 1944, il était curé-archiprêtre de la Cathédrale Saint-Louis de Versailles. Partout, il a laissé le souvenir d'un prêtre éminent, d'un homme d'une grande bonté et d'un grand dévouement. Nous saluons avec respect sa mémoire et nous prions M. l'abbé Henri Berthier, curé-doyen de Saint-Chiron et membre de notre Société, son frère, d'agréer ici l'expression de notre vive condoléance.

---

## Assemblée Générale du Dimanche 20 Octobre 1957

---

C'est au château de Courances, où elle a été si aimablement accueillie par M. le marquis et Mme la marquise de Ganay, que notre Société a tenu son assemblée générale, le 20 octobre 1957.

M. le Président adresse, au nom de la Société, ses remerciements les plus reconnaissants à M. le Marquis et à Mme la Marquise de Ganay qui, malgré leurs multiples occupations, ont bien voulu recevoir, dans ce cadre si évocateur de l'histoire et de l'art français, les membres de notre Société; il rappelle, après avoir excusé les membres absents, que la Société avait, le 7 juillet 1902, grâce à une bienveillante autorisation, visité le château et le parc de Courances, à l'issue de son assemblée générale. En quelques mots, il indique les ombres et les lumières qui jalonnent notre vie sociale.

M. le marquis de Ganay veut bien faire revivre pour nous l'histoire de Courances, depuis les Clause qui furent aussi les possesseurs du proche château de Fleury-en-Bière, comme le sont également aujourd'hui les propriétaires de Courances, — jusqu'à la plus récente époque. La parole si vivante et si charmante, si érudite également, de M. le marquis de Ganay, la bonne grâce avec laquelle il nous a guidés dans les salons si admirablement meublés, ne peuvent être oubliés de ses hôtes et auditeurs.

M<sup>e</sup> André Cros, notre trésorier, nous a ensuite donné lecture de son rapport financier et a prononcé de graves paroles.

Les recettes de l'exercice 1956 se sont élevées à 203 170 francs, les dépenses à 127 900 francs; notre dépense principale a été la publication du **Bulletin** de 1956, soit 125 610 francs; nos ressources ne nous permettent de publier un Bulletin que tous les deux ans et encore faut-il ajouter que l'auteur d'un des articles a eu la généreuse pensée de contribuer aux frais d'impression pour une somme de 26 000 francs. Le trésorier estime qu'en raison de la hausse des prix, les cotisations payées actuellement par les 170 membres de la Société (300 F et 250 F) ne sauraient suffire à couvrir les frais. Il propose donc de fixer à 500 francs la cotisation

annuelle, réduite à 400 francs pour les membres du clergé et de l'Enseignement ; ces chiffres nous permettraient, dit-il, « en prenant pour base le nombre actuel de nos adhérents, de compter sur une rentrée annuelle de 82 000 francs, ce qui n'est pas encore un Pactole, mais ce qui nous permettrait de ne pas mourir ».

Cette proposition, ainsi que le rapport du Trésorier, ont été adoptés à l'unanimité.

Avant de se séparer et après avoir procédé au renouvellement des membres de son Conseil, les assistants ont pu jeter un coup d'œil sur le parc et admirer ses eaux qui sont une des « trois merveilles de France ».

Ce fut pour notre Société une lumineuse journée.

\*  
\*\*

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées :

Aux Secrétaires :

M. le Dr J.-P. BAILLIART,  
47, rue de Bellechasse,  
Paris VII<sup>e</sup>

M<sup>me</sup> P. CAVAILLER,  
56, rue Féray  
Corbeil-Essonnes (S.-et-O.).

Au Trésorier :

M<sup>e</sup> André CROS,  
notaire à Corbeil-Essonnes (S.-et-O.)

Cotisation annuelle : **500** francs ; **400** francs pour MM. les membres du Clergé et de l'Enseignement.